



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**21<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 30 septembre 2015, à 18 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Tommo Monthe (Cameroun), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 18 h 40.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### **Allocution de M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa**

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa.

*M. Tuilaepa Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant du Samoa, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Malielegaoi (Samoa) (parle en anglais) :**  
Vendredi a marqué l'avènement d'une nouvelle ère dans notre quête d'un plan d'action innovant pour les peuples

de la planète. Cet important événement historique a été l'adoption par les Nations Unies d'une nouvelle série d'objectifs de développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Nos 17 objectifs de développement durable sont ambitieux et source d'inspiration. Ils sont d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les États Membres de l'ONU. Chaque objectif est important et mérite une attention prioritaire. Ils sont interdépendants et de valeur égale, et ils ont tous leur importance. Atteindre certains objectifs au détriment des autres n'est pas une option préférable. Tous les objectifs doivent être atteints : ce doit être l'objectif primordial.

Parce que fermement convaincu de l'importance de l'action menée par l'Organisation, j'ai essayé de participer aux débats annuels de l'Assemblée générale aussi souvent que possible depuis que je suis devenu Premier Ministre du Samoa. C'est dire donc que je suis bien conscient de la diversité et de la gravité des problèmes auxquels est confrontée notre Organisation et du besoin, parfois, de les évoquer tous dans une seule déclaration. Toutefois, tenant compte, en partie, du nouveau Programme que nous sommes convenu d'adopter et comme geste de ma part à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, et étant donné le risque imminent que font courir les changements climatiques aux petits États insulaires en développement (PEID), ma

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29702(F)



Document adapté

Merci de recycler



déclaration porte tout naturellement sur l'Objectif 13 de développement durable, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». C'est aussi un objectif prioritaire énoncé dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Document final de la troisième Conférence internationale sur les PEID.

Les changements climatiques continueront d'être la préoccupation majeure et un déterminant prioritaire dans l'élaboration des politiques du Samoa à l'avenir. Je crois qu'il en est de même pour tous les autres pays insulaires du Pacifique et pour l'ensemble des PEID. Ainsi, pour contextualiser notre point de vue sur les changements climatiques, je voudrais partager avec les représentants une partie de notre argumentaire.

D'abord, quelques données factuelles. Les changements climatiques sont l'unique défi le plus pressant auquel est confrontée l'humanité. Ils sont largement facilités par l'activité humaine, mue pour une grande part par la recherche du profit et une certaine insensibilité aux répercussions que cette action a sur les autres, particulièrement ceux qui sont vulnérables aux effets des changements climatiques, qui sont habituellement mal préparés pour s'y adapter et qui n'ont initialement, pour la plupart, guère contribué aux causes des changements climatiques.

Les changements climatiques ne sont pas un phénomène futur. Ils sont réels, irréversibles et se font déjà sentir avec une fréquence bien plus élevée. La question n'est plus de savoir quand cela va arriver mais plutôt quels sont l'ampleur de leurs effets et leur coût total pour la société. Même aujourd'hui dans mon pays, nous connaissons des conditions de sécheresse. Avec le début de la saison des cyclones, il faut s'attendre très probablement à de puissants cyclones dans notre région du Pacifique.

Étant donné qu'il s'agit d'une question transversale, des actions ambitieuses ou des solutions aux niveaux national et international pour essayer de remédier aux causes profondes des changements climatiques finiront inévitablement par être soit compromises soit abandonnées pour des considérations politiques, sociales et économiques qui l'emporteront sur la logique climatique de base.

L'évolution du climat ne préoccupe pas que les petits États insulaires en développement. Elle affecte tous les pays, mais certains – comme les petits États

insulaires en développement – plus durement que d'autres, car notre aptitude à répondre rapidement et efficacement est restreinte par nos réalités.

En résumé, on ne peut pas faire comme si les changements climatiques n'existaient pas. Ils sont réels, irréversibles et sont bien là. Ils ont de considérables répercussions au plan de la sécurité, et leurs effets menacent l'existence et la viabilité continues de certains petits États insulaires en développement. Même les pays qui jusqu'à ce jour encore n'iaient le phénomène du changement climatique doivent certainement accepter maintenant le poids des preuves scientifiques.

Le Samoa est un petit État insulaire en développement du Pacifique, région connue et reconnue comme étant l'une des plus vulnérables aux effets du changement climatique. Nos îles ont contribué le moins aux causes des changements climatiques, et pourtant c'est elles qui pâtissent le plus et qui sont les moins en mesure de s'adapter efficacement à leurs effets néfastes.

Le changement climatique est un risque de sécurité aux proportions bien plus graves que beaucoup ne veulent le reconnaître. Pour certaines des îles du Pacifique de faible élévation, l'évolution du climat peut bien entraîner leur disparition en tant qu'États souverains. Il y a à peine quelques mois, j'ai eu l'honneur de participer à un débat public du Conseil de sécurité consacré à la lutte contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales auxquelles doivent faire face les PEID (voir S/PV.7499). Ce fut une importante occasion de souligner au Conseil de sécurité les risques que les changements climatiques font courir à l'ensemble des petits États insulaires en développement.

Dans ce contexte de menace existentielle posée par l'évolution du climat, surtout pour les atolls et les îles de faible altitude, les PEID ne cessent de plaider depuis longtemps en faveur d'une action d'atténuation ambitieuse menée par les États Membres qui ont les moyens de le faire, ainsi qu'en faveur de l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à bien moins que 1,5 °C pour empêcher que certaines de nos îles de faible altitude soient submergées du fait de la hausse du niveau des mers. Nous avons aussi demandé avec insistance qu'un mécanisme pour les pertes et les dommages soit inscrit dans le nouvel accord de Paris et qu'il soit traité séparément de l'adaptation. Parallèlement à la mise en place progressive du Fonds vert pour le climat, nous avons demandé aux représentants des PEID qui siègent au Conseil d'administration du Fonds vert pour le climat de veiller à ce que la lettre et l'esprit de

l'instrument régissant le Fonds, parce qu'ils portent sur des domaines qui seront profitables aux PEID, ne soient pas compromis mais sauvés.

Notre plaidoyer au fil des ans en faveur de 1,5°C et relatif aux pertes et dommages causés par les changements climatiques n'a reçu aucun écho. À défaut d'avoir été convaincus par ce plaidoyer, j'espère que les pays auxquels ce plaidoyer s'adressait n'y ont en tout cas pas été indifférents. Cette attitude s'explique en partie, je crois, par une idée fautive selon laquelle le phénomène climatique et les conséquences qui en découlent ne touchent que les petits États insulaires en développement. Certains en ont peut-être déjà conclu que les changements climatiques ne présentent pas un risque vital et qu'ils ne les concernent pas, soit parce que la superficie de leur pays est immense, soit parce qu'ils possèdent de solides infrastructures qui les protègent de tout dommage réel découlant des changements climatiques.

Cela s'explique peut-être aussi par le sentiment implicite que si les problèmes importants des pays plus grands, plus forts, plus peuplés et bien développés sont résolus, alors les solutions aux problèmes des PEID s'ensuivront automatiquement. En conséquence, les défis auxquels sont confrontés les PEID sont opportunément perçus par les autres à travers ce même prisme qui efface les différences et omet de faire la vérité sur l'urgence et les terribles conséquences des problèmes que nous connaissons du fait des changements climatiques.

Mais les temps changent et le monde a assisté ces dernières années et ces derniers mois à une recrudescence de catastrophes naturelles d'une ampleur jamais connue en 70 ans d'existence de l'Organisation. Des tsunamis, des ouragans, des séismes, des inondations, des incendies de forêt et des sécheresses ont fait d'innombrables victimes et semé le chagrin et la désolation. Il convient en particulier de noter que les pays développés ne sont plus épargnés par la force destructrice de ces événements. Des pays et des régions ont été le théâtre d'événements naturels et climatiques tels que les cyclones, les incendies de forêt, les inondations, les séismes, les éruptions volcaniques, les sécheresses, les tornades, entre autres.

Les événements qui se déroulent sur notre planète sont très importants, car ils infirment l'idée depuis longtemps répandue chez certains selon laquelle les changements climatiques ne concernent que les petits États insulaires en développement. Rien ne saurait être plus éloigné de la réalité. Les événements

d'un passé récent ont prouvé que les catastrophes d'origine climatique frappaient indistinctement les pays pauvres et les pays riches, grands ou petits. Les changements climatiques frappent tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, à des degrés divers. J'estime par conséquent que cette prise de conscience doit définir notre approche d'ensemble de la Conférence de Paris sur les changements de climatologie en décembre prochain et au-delà. J'espère que cela permettra aussi d'abandonner, dans le cadre spécifique des changements climatiques, la relation donateur/bénéficiaire ou donateur/victime au profit de la relation partenaire/partenaire au sein d'un partenariat commun.

Ce changement d'attitude peut paraître par trop simpliste, mais sa véritable valeur tient au changement de perspective qu'induit cette réorientation et à la manière dont nous considérons nos rôles respectifs lorsque nous essayons de traiter des changements climatiques. Je crois que nous devrions tous en tirer profit. Parce que les changements climatiques nous frappent tous, d'une manière ou d'une autre, cela devrait inciter chacun d'entre nous à faire le maximum, qu'il soit la victime actuelle ou future de l'incidence des changements climatiques, pour que nous traitions les causes profondes de ce phénomène, de façon urgente et déterminée.

Après tout, la nature humaine nous enseigne que lorsqu'on nous demande de faire quelque chose, pour un ami ou pour quiconque, les conséquences ne sont pas les mêmes, parce nous ne sommes pas animés par un sentiment d'obligation, d'engagement ou d'urgence, que lorsque nous devons faire quelque chose parce que nous sommes personnellement touchés, pour nos enfants ou notre famille, car rien alors ne nous empêche de faire tout ce qui est en notre pouvoir, en particulier si cela concerne notre sécurité et notre avenir. J'espère que les États Membres, ne s'appuyant plus seulement sur les projections de la science mais sur les preuves apportées par des événements factuels, seront disposés à faire un effort supplémentaire, à tout mettre en œuvre pour leur avenir et leur survie.

Avec les changements climatiques nous sommes face à un problème de société qui appelle une réaction résolue de la part de la communauté mondiale. Ce défi doit nous unir, ne pas nous diviser. Aucun pays ne peut régler seul ce problème. Si nous voulons y parvenir, nous devons travailler en coopération au sein d'un partenariat de responsabilités communes

mais différenciées et avec nos moyens respectifs. Mais les vrais partenariats doivent reposer sur la confiance. Sans confiance, il n'y a pas de partenariats durables. Distribuer les blâmes pour les erreurs passées serait contreproductif, cela ne ramènerait pas notre environnement à l'ère préindustrielle.

Très clairement, nous voulons des dirigeants qui considèrent le monde comme une seule entité, dans laquelle tout le monde doit travailler de concert, dans les limites de ses capacités, pour parvenir à une solution globale. Malheureusement, certains au sein de la communauté mondiale font preuve de mépris et de scepticisme. D'autres, au travers de leurs actes, affichent de l'indifférence et de l'hostilité. Mais il reste un espoir, et tous nos regards se tournent vers Paris. Ce qu'il nous faut, ce sont des mesures fondées sur des principes. L'accord de Paris exigera un nouveau type de coopération et une vision plus large. La poursuite d'intérêts étroits et l'opportunisme économique et politique doivent être mis de côté, afin qu'ils ne puissent pas nous détourner de l'objectif de parvenir à un accord universel, ambitieux et juridiquement contraignant.

Les changements climatiques sont aussi l'affaire de chacun. Reconnaisant la réalité de cette responsabilité historique, nous commettrions une grave erreur si elle faisait obstacle à la prise de décisions sur un accord global. Par conséquent, la réalisation à Paris d'un accord durable sur les changements climatiques mettra à l'épreuve la solidarité multilatérale. Le temps presse. Les incidences des changements climatiques ne cessent d'empirer. Les tactiques consistant à chercher la faute et à désigner les coupables, à attendre que l'on vous montre la voie mais à ne pas vouloir s'engager ne sont plus des options, car aucune nation, aucun groupe de nations, aucune organisation ne peut gagner la guerre contre les changements climatiques à titre individuel.

Les intérêts divergents des États Membres, pourtant inextricablement liés les uns aux autres, exigent que nous scellions un bon accord à Paris.

L'accord de Paris doit avoir pour priorité des mesures nationales audacieuses et la participation de toutes les parties prenantes; il doit être un rappel opportun du fait qu'il n'existe pas de mesure trop petite ou insignifiante. Toutes les contributions sont précieuses et toute action compte, quelle qu'en soit l'origine. Qui plus est, cet accord doit veiller à ce que la responsabilité de lutter contre les changements climatiques incombe directement à chaque dirigeant en termes de mesures nationales pouvant être prises

pour apporter sa contribution à notre tâche collective. Le Samoa est en train d'apporter la dernière main à ses contributions importantes au niveau national. Elles sont très ambitieuses et seront soumises en temps voulu au secrétariat de Bonn.

Il arrive souvent que nous reprochions aux autres nos propres malheurs et le niveau actuel de notre développement, notamment que nous disions aux autres ce qu'ils doivent faire, quand et comment le faire, mais il est rare que nous disions comment nous pouvons contribuer au changement. Aussi, parce que mon pays et son peuple sont continuellement soumis aux incidences des changements climatiques, nous voulons contribuer au règlement de ce problème en mettant tout en œuvre pour le bien du peuple, de notre génération et des générations futures. Cela doit être un message universel, simple et sans ambiguïté.

Quant à ceux qui estiment prendre déjà des mesures audacieuses pour le bien de nos petits États insulaires en développement, il faut leur rappeler qu'ils doivent prendre le temps d'informer leurs électeurs et leurs alliés, surtout ceux qui nient les changements climatiques, de ce que, en dernière analyse, les mesures recommandées, si elles sont mises en œuvre, profiteront à leur économie, à leur peuple et à la survie de leur pays.

L'Organisation des Nations Unies reste notre ultime et meilleur espoir de susciter la volonté politique et l'engagement nécessaires pour lutter contre les changements climatiques. Le Samoa appelle les États Membres de l'Organisation qui jouent un rôle de premier plan sur le plan mondial à prendre l'initiative de trouver et de mettre en œuvre des solutions pour remédier aux causes des changements climatiques. En tant que gardiens de notre environnement mondial, nous devons à nos enfants et aux générations futures de faire le nécessaire, rapidement et résolument, avant qu'il ne soit trop tard. C'est pourquoi il est impérieux de parachever dans les délais l'accord de Paris sur le climat afin que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre puisse adopter un accord qui soit ambitieux, universellement applicable, efficace, contraignant, susceptible d'être mis en œuvre, de façon rapide et universelle, et respecté par tous les États Membres.

Tout comme les nations qui jouent un rôle de premier plan sont appelées à agir utilement pour notre monde, tous les États Membres de l'ONU doivent apporter leur contribution au travail qui devra être

accompli. Sans cette coopération entre les États Membres, la réalisation des objectifs que nous appelons de nos vœux nous échappera.

Le terrorisme international constitue une menace à l'échelle mondiale. Il crée un climat de peur collective et d'intolérance. Il frappe des personnes innocentes, vulnérables et sans défense, et entrave tout progrès vers la paix et le développement. Le terrorisme, dans toutes ses formes et manifestations, doit toujours faire l'objet d'une condamnation sans réserve. Ces dernières semaines, nous avons assisté à la tragédie de personnes fuyant leur pays ravagé par la destruction engendrée par la guerre et le terrorisme. De toute évidence, une réponse crédible et à long terme s'impose pour régler cette grave crise, qui a coûté tant de vies et frappé tant de personnes. L'action individuelle des États ne saurait constituer une solution. Nous devons assumer la responsabilité d'agir ensemble pour contrer cette menace par une action multilatérale concertée et conforme à l'esprit de notre Organisation. Dans l'idéal, cela devrait prendre forme au sein du Conseil de sécurité, qui est chargé de la responsabilité de maintenir la paix mondiale.

La cohérence de la réponse de l'ONU dépend du travail et de l'esprit coopératif du Conseil de sécurité qui doit avoir une large vision de l'avenir de notre monde. Les réformes de notre Organisation doivent donc être effectuées en priorité et en tenant compte des préoccupations de l'ensemble de ses Membres. Notre monde a connu la paix et la sécurité pendant 70 ans, parce qu'il a respecté fidèlement la Charte de notre Organisation. En tant que dirigeants mondiaux, il est de notre devoir moral et de notre responsabilité de veiller à ce que nos peuples continuent à vivre en paix et dans l'harmonie pendant de très nombreuses années encore.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant de Samoa de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant de Samoa, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Haider Al Abadi, Premier Ministre de la République d'Iraq**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République d'Iraq.

*M. Haider Al Abadi, Premier Ministre de la République d'Iraq, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Haider Al Abadi, Premier Ministre de la République d'Iraq, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Al Abadi** (Iraq) (*parle en arabe*) : La soixante-dixième session de l'Assemblée générale se tient alors que le monde est plus que jamais confronté à de graves défis, en particulier dans la lutte contre le terrorisme, et en priorité contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). En Iraq, nous nous tenons résolument au côté du monde pour combattre la barbarie de ceux qui s'en prennent à notre pays, à notre région et au monde, et ce au moment où des efforts sont déployés à l'échelle internationale pour renforcer les fondements de la paix et de la sécurité, promouvoir la communication entre les peuples du monde et réaliser le développement humain. Ces efforts sont entrepris sous les auspices des Nations Unies, qui œuvrent inlassablement pour défendre les piliers fondamentaux que sont la santé, l'éducation et l'élévation du niveau de vie.

Depuis la publication par le Programme des Nations Unies pour le développement de son premier *Rapport sur le développement humain* en 1990, les pays du monde, dont l'Iraq, ont anticipé une amélioration de leurs niveaux de développement humain. Nous avons poursuivi cet objectif en faisant de la population le moyen et la cible du processus de développement. À la suite de la politique désastreuse de l'ancien régime dictatorial de Saddam Al-Husseïn, l'indice de développement humain s'est effondré après la série de guerres menées par ce régime et en raison des privations et du siège subis par l'Iraq en conséquence des sanctions internationales.

Les conditions de développement se sont améliorées après le changement de régime politique et une fois instauré un climat démocratique, grâce notamment à l'aide apportée par l'ONU, ses organismes spécialisés et d'autres organisations internationales. Nos institutions nationales se sont efforcées, dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) adoptée par les dirigeants du monde lors de l'Assemblée générale en 2000, de combler le retard pris en matière de développement en se concentrant sur les cibles qui devaient être atteintes d'ici à 2015.

En Iraq, nous avons accompli des progrès notables en ce qui concerne la baisse du taux de mortalité,

l'augmentation de la scolarisation, la réduction des inégalités entre les sexes et l'amélioration du niveau de vie.

Cependant, les actes maléfiques commis par des groupes terroristes, en premier lieu par Al-Qaïda et l'EIL, ainsi que par des groupes associés à l'ancien régime Baath qui les ont rejoints, ont entravé notre processus de développement, semé la mort parmi notre population et détruit nos infrastructures. Ces terroristes ont persisté dans leurs atrocités, sans distinction entre enfants, personnes âgées, hommes ou femmes. Ces forces du mal ont terrorisé des civils dans plusieurs régions de l'Iraq et mené une politique d'épuration ethnique, en particulier dans les zones qu'elles prétendaient protéger. De nombreuses personnes qui vivaient auparavant dans les régions de l'ouest et du nord de l'Iraq sont aujourd'hui des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur du territoire à cause de ces gangsters sans pitié. Elles souffrent au côté de ceux qui sont encore assiégés dans leurs villes et leurs villages.

Tout en nous félicitant vivement de l'appui et de la solidarité que l'ONU et la communauté internationale nous ont apportés dans notre guerre légitime contre le terrorisme, nous tenons aussi à souligner les efforts inlassables qui sont déployés pour rétablir la stabilité dans les régions libérées par nos forces armées, les forces de mobilisation populaire et les combattants tribaux. Nous comptons également sur la contribution efficace de pays et d'organisations internationales pour réparer nos infrastructures et participer à nos efforts de reconstruction.

Malgré cela, l'Iraq mène une politique démocratique pour promouvoir le respect de la Constitution, le transfert pacifique du pouvoir, la liberté d'expression et l'élimination de la discrimination raciale, ethnique et sectaire. Malgré ces défis, nous sommes conscients des demandes de la population et travaillons à la mise en place d'un réseau organisationnel appelé Comité de mobilisation populaire, qui reçoit ses instructions du Président de la République et des forces armées. Ainsi, les forces de mobilisation populaire opèrent dans le cadre de la loi dans leur lutte contre les terroristes et la criminalité organisée, notamment contre ceux qui portent des armes en dehors du service de l'État, ce qui est interdit par la Constitution iraquienne.

Les forces de sécurité iraquiennes protègent les manifestants et les laissent exprimer tout à fait librement leurs demandes. Bien que nous soyons en état de guerre, de nombreux gouvernorats manifestent de

façon pacifique et les relations entre les manifestants et les forces de l'ordre sont excellentes. Il s'agit là d'une expérience unique. J'ai moi-même décidé de confier à un groupe de travail la tâche de prendre note des demandes des manifestants afin que nous puissions y répondre.

Le Conseil des représentants iraquien a adopté le programme de travail du Gouvernement. Ce Conseil représente le peuple iraquien. Nous avons adopté une approche progressive à l'égard des réformes, qui a été approuvée par les plus hautes autorités religieuses. Nous avons écouté les demandes exprimées ces deux derniers mois par notre peuple. Ainsi, nous avons proposé plusieurs réformes sur les plans économique, administratif et financier. Nous avons entamé un processus de revitalisation du secteur privé dans le pays. Nous finançons des projets de petite et moyenne importance, malgré les difficultés que nous rencontrons du fait de la baisse significative de nos recettes pétrolières, qui représentent 92 % de nos revenus. Les réformes proposées ont été acceptées avec respect par notre population, qui s'est pleinement exprimée à ce sujet. Les réformes bénéficient du soutien des plus hautes autorités religieuses et d'autres acteurs de la société. Nous sommes résolus à poursuivre ces réformes sans négliger le rôle fondamental que nous jouons pour assurer la sécurité et lutter militairement contre l'EIL.

Au nom du peuple iraquien, je salue la coopération des pays frères et amis de la coalition internationale à la guerre que nous menons contre le terrorisme. Il est très important que l'on nous apporte davantage d'appui, car ce sont les Iraquiens qui livrent cette guerre. C'est pourquoi nous remercions les pays frères de leur aide, mais nous aurions besoin d'une aide supplémentaire pour faire face au problème des réfugiés. Un appui logistique et militaire renforcé nous rapprocherait de la victoire finale et permettrait l'instauration de la paix et de la sécurité dans tous les pays du monde.

L'Iraq a compris l'importance des efforts internationaux pour élaborer un nouveau document sur le développement pour adoption par l'ONU après la Déclaration du Millénaire. Des experts iraquiens et des institutions nationales ont participé aux efforts internationaux déployés dans notre région pour élaborer la nouvelle déclaration adoptée dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). L'importance de cette Déclaration ne se limite pas uniquement à la recherche du développement pour l'individu. Elle met également l'accent sur la durabilité, ce qui inclut la défense d'un environnement

propre, la sauvegarde des droits des générations futures, la promotion de la paix et de la sécurité, l'élimination de la pauvreté et de la discrimination, l'amélioration des normes sanitaires et éducatives des enfants, l'accroissement des libertés, le droit de vivre en paix et la réduction de l'écart entre riches et pauvres. Ce n'est qu'un aperçu des réformes que nous nous efforçons de mettre en œuvre aujourd'hui en Iraq pour réduire ces écarts et réparer l'injustice dont souffrent de nombreuses personnes au sein de notre société et dans le monde.

Les thèmes importants inscrits dans le programme de développement durable pour l'après-2015 et leur réalisation à l'horizon 2030 exigent de nous tous que nous œuvrions sans relâche à une meilleure coopération entre les peuples et les pays du monde, plutôt que de lutter les uns contre les autres. L'ONU aurait ainsi la possibilité de travailler de manière constructive pour hâter la réalisation de ces objectifs et mettre en commun son expérience dans le cadre des programmes réalisés dans le monde. L'Iraq est résolu à travailler avec sérieux et enthousiasme à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les délais impartis. Nous savons que ce développement ne concerne pas seulement l'Iraq mais tous les pays du monde, car aucun pays ne pourra accéder au développement durable si les pays voisins n'y sont pas associés.

L'Iraq espère que tous les pays du monde appliqueront les résolutions 2170 (2014), 2178 (2014) et 2199 (2015) du Conseil de sécurité, qui appellent à mettre fin à l'appui, au financement et à l'armement des groupes terroristes. Je rappelle également la résolution 69/281 de l'Assemblée générale, adoptée le 25 mai 2015, qui vise à préserver le patrimoine culturel de l'Iraq. Sa mise en œuvre permettrait à l'Iraq de reconstruire le pays et de réaliser le développement.

Le Gouvernement et le peuple irakiens sont conscients de la nécessité de communiquer avec les peuples et les gouvernements du monde. Nous voulons que la paix et la compréhension règnent dans notre région, et c'est pourquoi nous cherchons à établir de nouvelles relations avec les pays de la région et à promouvoir ces relations sans ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, afin d'assurer un avenir meilleur pour tous.

Le processus politique en Iraq est démocratique et repose sur une transition pacifique du pouvoir. Cinq Gouvernements se sont succédé en Iraq; notre Gouvernement est le dernier d'entre eux et s'enorgueillit par conséquent de ce processus démocratique.

Néanmoins, des blocs politiques voient les choses d'un autre œil. Nous sommes fiers du fait que d'autres autres partis puissent exprimer librement leurs opinions, ce qui prouve qu'un climat politique de libre expression existe bien dans le pays.

Notre problème en Iraq n'est pas d'ordre interne. Notre problème, c'est qu'un groupe terroriste a franchi notre frontière à partir d'un pays voisin. Cette organisation, appuyée et armée par d'autres pays, occupe de vastes étendues du territoire irakien, tue des milliers d'Iraquiens et bafoue leurs droits. L'EIIL continue de recruter des milliers de volontaires dans le monde entier, surtout dans les pays qui ont exprimé leur solidarité avec l'Iraq. Cette organisation terroriste reçoit de l'aide et des armes et continue de nous combattre, c'est pourquoi notre problème est vraiment d'ordre extérieur, et découle de l'appui dont bénéficient ces organisations terroristes.

Les forces de mobilisation populaire en Iraq sont une organisation légitime appuyée par l'État irakien, tandis que l'EIIL et ses entités associées sont des groupes terroristes illégitimes qui ne respectent ni l'État ni la loi, qui tuent quiconque pense différemment. Les personnes de même confession sont, elles aussi, tuées et déplacées par l'EIIL. Plus de 3 millions de personnes ont été chassées par l'EIIL des villes dans lesquelles elles vivaient jusque là. Nous sommes impatients de renouer des relations avec nos pays voisins. Nous respectons leur souveraineté et nous ne nous ingérons pas dans leurs affaires intérieures. Nous les appelons donc à promouvoir ce même type de relations. Nous ne nous voulons pas qu'ils s'ingèrent dans nos affaires mais qu'ils respectent la souveraineté de l'Iraq et son droit de sauvegarder l'inviolabilité des vies irakiennes.

Pour terminer, je tiens à remercier l'ONU et d'autres organisations internationales qui ont appuyé l'Iraq dans ses efforts pour réaliser le développement, et à saluer les efforts déployés par des organisations internationales et par tous les autres dirigeants mondiaux et leurs représentants. J'espère sincèrement que nous nous réunirons l'année prochaine dans un contexte plus apaisé. J'exhorte tous les pays de la région à travailler ensemble à la réalisation de la paix plutôt qu'à semer la mort et la destruction. Chacun des dirigeants de la région doit assumer ses responsabilités en mettant fin aux effusions de sang. Il incombe aux dirigeants de la région de stopper cette tuerie, ce mal qui ronge l'humanité tout entière.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République d'Iraq, de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Haider Al Abadi, Premier Ministre de la République d'Iraq, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M. Valeriu Strelet, Premier Ministre de la République de Moldova**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Moldova.

*M. Valeriu Strelet, Premier Ministre de la République de Moldova, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Valeriu Strelet, Premier Ministre de la République de Moldova, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**M. Strelet** (République de Moldova) (*parle en anglais*) : C'est une grande joie et un honneur pour moi de représenter mon pays pour la première fois du haut de cette tribune et de prendre la parole devant l'Assemblée générale au cours de cette session d'anniversaire. Le soixante-dixième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies nous offre l'occasion de tirer les leçons du passé et de réfléchir aux voies et moyens de faire face aux défis présents et futurs et de bâtir un avenir meilleur pour les générations futures.

C'est avec fierté que nous constatons le rôle de chef de file que continue de jouer aujourd'hui l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité et de la promotion du développement durable et des droits de l'homme. De plus, l'Organisation se maintient durablement au cœur d'un multilatéralisme efficace, comme l'illustre parfaitement le document final (résolution 70/1) du Sommet des Nations Unies sur l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenu il y a quelques jours ici à New York.

À cet égard, j'ai le grand plaisir de souligner le fait que, tout au long de la phase préparatoire et pendant le Sommet, la République de Moldova a appuyé l'adoption d'une nouvelle feuille de route pour le développement, qui porte sur le présent et l'avenir de notre planète. La prise en considération des aspects économiques, sociaux et environnementaux dans le nouveau Programme constitue l'élément fondamental

d'une question ancienne débattue par l'ONU depuis des années, à savoir la nature du développement durable et la manière de le mettre en œuvre.

Avec le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ONU et ses États Membres proposent un modèle avancé de développement durable pour l'humanité, pour venir à bout de la pauvreté et des inégalités et lutter contre les changements climatiques. Nous approuvons les décisions prises par l'ONU et ses États Membres pour s'attaquer directement aux changements climatiques par le biais de mesures ambitieuses visant à promouvoir une énergie propre aux niveaux national et international. Si chacun y met du sien, il est fort probable que nous atteindrons nos cibles et bâtirons un monde meilleur.

La République de Moldova participe à cet effort. Les objectifs de développement durable ouvrent un chapitre important du programme de gouvernance pour l'avenir. Parmi les nombreuses tâches à entreprendre, nous visons une augmentation de 20 % d'ici à 2020 de la part de notre consommation nationale d'énergie renouvelable et la promotion d'une énergie verte. Mon pays est en train de ratifier les stratégies et plans de développement à faible intensité de carbone et a l'intention, lors de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, d'appuyer les mécanismes mis en place par l'Union européenne pour atteindre ces objectifs. En outre, la mise en œuvre de l'Accord d'association Union européenne-Moldova, conclu l'année dernière à Bruxelles, avec la mise en place de la zone de libre-échange approfondi et complet qui en est l'élément constitutif, représente une orientation stratégique qui complète les efforts de développement durable.

Le programme de l'Union européenne et les engagements pris par l'ONU vont de pair et confirment notre adhésion à l'universalité des objectifs et des responsabilités en matière de développement et de paix, car ils englobent les valeurs et les principes européens fondamentaux et le renforcement de nos partenariats dans la région. Le premier anniversaire de notre Accord d'association avec l'Union européenne nous permet d'affirmer que les progrès accomplis dans plusieurs domaines confirment une fois encore que la République de Moldova a fait le bon choix en intégrant l'Europe. La mise en œuvre progressive de l'Accord d'association et la création de la zone de libre-échange approfondi et complet nous ont rapproché de l'Union européenne sur



les plans politique et économique et nous ont permis de progresser dans le développement et la modernisation du pays et de la société moldave, dans l'esprit des valeurs européennes et universelles.

Étant donné sa situation géographique et ses dimensions, la République de Moldova n'a pas souvent influencé l'ordre du jour international, mais son expérience en matière de gestion de la migration, acquise pendant la mise en œuvre du plan d'action pour la libéralisation du régime d'attribution des visas et du Partenariat sur la mobilité, lui a notamment permis de faire entendre sa voix au sein du Forum mondial sur la migration et le développement et pendant les débats à l'ONU sur le programme de développement pour l'après-2015.

Néanmoins, il nous reste encore beaucoup à faire. Nous réitérons l'engagement de la République de Moldova de poursuivre les réformes et de faire entrer notre pays dans la grande famille européenne et nous sommes, de ce fait, largement ouverts à un dialogue utile avec nos partenaires européens sur la mise en œuvre de nos priorités, à savoir la stabilisation macrofinancière, la réforme de la justice et du parquet, la lutte contre la corruption, l'approfondissement de la réforme de l'administration publique, les domaines éducatifs et sociaux, la consolidation de la coopération en matière de sécurité énergétique et l'interconnexion des réseaux de transport. Ces progrès ont été réalisés avec le soutien de nos partenaires du développement, et nous sommes reconnaissants à l'Union européenne et à ses États membres, en particulier à notre voisin, la Roumanie, ainsi qu'aux États-Unis pour leur aide financière et technique et leur appui politique sans précédent.

Dans le même ordre d'idée, pour atteindre les objectifs stratégiques de l'intégration européenne et du développement socioéconomique durable du pays, nous comptons également sur le soutien de l'ensemble des partenaires du développement et des organismes spécialisés, programmes et fonds des Nations Unies. À cet égard, les programmes de coopération et d'assistance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sont très précieux pour mon pays. Nous sommes fermement convaincus qu'avec le soutien et l'aide de nos partenaires du développement, nous pourrions nous engager résolument sur la voie de l'intégration européenne.

Le monde dans lequel nous vivons est de plus en plus instable et dangereux. Le recours illégitime à la force militaire et à d'autres formes de violence

est largement utilisé par des États et des acteurs non étatiques pour défendre leurs intérêts. Les violations grossières du droit international et le recul inquiétant de la confiance entre les États ont déjà miné les fondements du système international.

Malheureusement, après une période de relative stabilité, le système de sécurité et de coopération en Europe a été sérieusement ébranlé. L'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie, en violation flagrante du droit international, et le déclenchement d'un conflit armé dans la partie orientale de l'Ukraine constituent une menace directe pour la paix et la sécurité internationales. Ces événements majeurs et négatifs ont fait resurgir une question fondamentale inscrite à notre ordre du jour : Que faut-il faire pour rétablir l'ordre et assurer le respect des normes et principes du droit international?

La réponse à cette question exigera du temps, mais cet exercice est absolument nécessaire. Entre-temps, il est essentiel de mettre un terme aux hostilités militaires dans la région du Donbass en Ukraine. La poursuite du conflit causera encore plus de souffrances, de victimes et de dégâts au niveau des infrastructures. Gardons à l'esprit une vérité simple : plus un conflit dure, plus il est difficile de lui apporter une solution durable. À cet égard, la République de Moldova est favorable au règlement pacifique du conflit au Donbass, conformément aux accords de Minsk et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous exprimons notre solidarité avec le peuple ukrainien, en cette période difficile.

La République de Moldova, elle aussi, connaît un conflit. Cela fait plus de 20 ans que mon pays est divisé à la suite du conflit en Transnistrie. Mais en dépit des difficultés tant sur le plan extérieur qu'intérieur, la République de Moldova est résolument attachée à un règlement pacifique de ce conflit. En rétablissant la confiance et en encourageant le dialogue, nous progresserons par étape vers un règlement d'ensemble du conflit en Transnistrie. Cette solution doit reposer sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova, et sur la définition d'un statut particulier pour la région de la Transnistrie, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de mon pays. Nous formons le vœu que tous nos partenaires extérieurs s'efforceront de faire progresser le processus de règlement du conflit vers cet objectif.

En outre, nous réaffirmons avec force qu'il est impératif que la Russie retire ses forces militaires et ses

munitions du territoire de la République de Moldova, conformément aux dispositions constitutionnelles de mon pays et aux engagements internationaux. Dans le même esprit, nous estimons que l'opération actuelle de maintien de la paix a achevé son mandat et doit être transformée en une mission civile dotée d'un mandat international pertinent.

La République de Moldova appuie entièrement toutes les mesures prises par l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme international, de promotion du désarmement et de la non-prolifération, et plaide en faveur de la participation active de tous les États Membres dans ces domaines. Mon pays a ratifié et notre délégation a déposé auprès du Secrétaire général son instrument de ratification du Traité sur le commerce des armes. Ce Traité doit non seulement garantir la transparence et la responsabilité des transferts d'armes classiques, mais aussi empêcher le trafic illicite des armes, notamment à destination d'entités séparatistes non reconnues. Dans le contexte de la situation complexe sur le plan de la sécurité dans la région de l'Europe orientale, ces dispositions sont absolument essentielles.

Convaincus que la détérioration de la sécurité dans notre région exige un mécanisme efficace de maîtrise des armes légères et de petit calibre, nous mettons en œuvre actuellement le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer les armes légères et de petit calibre sous tous leurs aspects, et nous appuyons les résolutions du Conseil de sécurité sur ce sujet. Aujourd'hui, nous sommes fiers d'annoncer qu'au cours des trois dernières années, nous sommes parvenus, avec l'aide de nos partenaires, à détruire tous les stocks d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel dans notre pays.

Nous partageons les craintes de la communauté internationale face aux nouvelles menaces terroristes contre nos valeurs démocratiques, les droits de l'homme et la paix mondiale. En tant qu'auteur de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité sur les combattants terroristes étrangers, la République de Moldova approuve l'adoption de mesures appropriées pour sa mise en œuvre. Par ailleurs, notre pays fournit depuis 2014 un contingent de plus de 40 militaires à la Force multinationale de maintien de la paix au Kosovo. La République de Moldova participe aussi depuis de nombreuses années aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Soudan, au Soudan du Sud et en République centrafricaine en y envoyant des observateurs

militaires. Au cours de l'année écoulée, nous avons beaucoup progressé dans notre coopération avec l'Union européenne dans le domaine de la politique commune de sécurité et de défense, notamment en participant pour la première fois aux missions et opérations de gestion des crises dirigées par l'Union européenne, y compris à la Mission de formation de l'Union européenne au Mali en 2014 et à la Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine en 2015. La République de Moldova est ainsi passée de la position de pays observateur et bénéficiaire de la sécurité à celle de participant et contributeur actif au rétablissement de la sécurité, de la paix et de la stabilité en Europe et dans le monde. En tant qu'État associé à l'Union européenne, la République de Moldova est résolue à contribuer à la consolidation de la position de l'Union européenne en tant qu'acteur régional et mondial.

Lorsque l'humanité doit faire face à une aggravation des crises, dont les conséquences sont de plus en plus graves pour les droits de l'homme, ainsi qu'à l'évolution des besoins des peuples, l'expertise et les évaluations indépendantes de l'ONU sont capitales. C'est précisément pour cette raison que la République de Moldova salue l'approche innovante adoptée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme consistant à informer rapidement les États Membres, ce qui permettra d'améliorer la prévention et l'alerte précoce. Mon pays est favorable au respect universel des principes du droit international et des droits de l'homme qui découle de leur indivisibilité et de leur interdépendance, et il juge absolument essentiel de disposer de mécanismes de réaction efficaces, solides et rapides pour promouvoir le respect et les libertés fondamentales sans exception.

Le soixante-dixième anniversaire doit nous inciter à mettre en place de véritables réformes, à réaffirmer et renforcer le rôle et le travail de l'ONU. Nous saluons et appuyons toutes les initiatives concrètes visant à réformer toutes les structures onusiennes, notamment l'Assemblée générale, et ses organes subsidiaires, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, afin d'accroître l'efficacité, l'efficience, la responsabilité, la transparence et la représentation équitable de ces organes. À ce propos, nous réitérons notre position maintes fois exprimée, à savoir qu'il est impératif, au sein d'un Conseil de sécurité réformé, d'attribuer un siège non permanent au Groupe des États d'Europe orientale et d'assurer un roulement régional équitable dans le processus d'élection du Secrétaire général en accordant, pour la première fois, le poste le

plus élevé du Secrétariat à un ressortissant d'un pays d'Europe orientale.

Enfin, puisque j'ai eu le privilège d'adresser mes félicitations à l'ensemble de la famille des Nations Unies à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, j'aimerais exprimer ma conviction que tous les États Membres, en unissant leurs efforts et mobilisant leurs ressources, parviendront à répondre aux menaces et aux défis qui se font jour, préservant ainsi la paix, l'humanité et notre planète, comme les fondateurs de l'ONU nous y ont invités. En s'engageant à apporter une contribution positive à cette noble tâche, ma délégation est convaincue que cette session anniversaire fera avancer la paix et le développement durable, la protection de l'environnement et des droits de l'homme, pour le bien du monde.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Moldova de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Valeriu Strelet, Premier Ministre de la République de Moldova, est escorté de la tribune.*

**Allocution de S. A. R. le Prince Moulay Rachid du Royaume du Maroc**

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. A. R. le Prince Moulay Rachid du Royaume du Maroc..

**Le Prince Moulay Rachid** (Maroc) (*parle en arabe*) : Le Roi Mohammed VI m'a chargé de transmettre ses félicitations, son estime et ses salutations. Il m'a demandé également de prononcer ce discours royal devant l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

La présente session de l'Assemblée générale revêt une importance particulière, d'autant plus qu'elle aura connu notamment l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). C'est l'occasion de réaffirmer notre engagement collectif de réaliser l'un des nobles objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies et de répondre aux aspirations des peuples du monde. Cette session coïncide également avec la célébration du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, et ce dans un contexte où la communauté internationale est en butte à des défis universels, graves et sans précédent, qui nécessitent une réponse collective, efficace et intégrée. La position du Royaume du Maroc à l'égard

de ces défis et des différents conflits et autres questions à caractère régional ou international, sera exposée au cours des réunions des commissions de l'Assemblée générale, ou dans le cadre des rencontres ministérielles qui se tiendront en marge de l'Assemblée générale.

L'élaboration du Programme de développement pour les 15 années à venir doit reposer sur une évaluation objective de ce que nous avons fait depuis 2000. Avons-nous, en effet, été capables de changer la vie quotidienne des pauvres? Les résultats obtenus sont-ils suffisamment solides et durables pour résister aux tensions, aux guerres et aux crises économiques et sociales? Le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement fait apparaître des progrès tangibles entre 1990 et 2015. Il n'en reste pas moins que les disparités entre les régions du monde, et au sein même de certains États, constituent, par leur ampleur, une source d'inquiétude légitime. Cette situation, qui porte préjudice à l'image de la coopération internationale et qui jette le doute sur notre action collective au sein de l'ONU, ne doit pas être synonyme d'échec.

Elle doit au contraire pousser tous les acteurs à s'interroger sur le meilleur moyen de promouvoir le développement et de corriger les défaillances que connaît la coopération internationale. Dans ce contexte, le Royaume du Maroc espère que les objectifs de développement durable contribueront à mettre au point un programme ambitieux susceptible de changer la donne à tous les niveaux, aux plans national, régional et international.

Quelle que soit la pertinence du Programme de développement durable et ses perspectives, sa crédibilité restera tributaire de notre capacité à trouver les moyens de financement nécessaires à sa mise en œuvre. C'est pourquoi la communauté internationale doit être en phase avec la nouvelle réalité internationale. Elle doit s'affranchir de l'héritage du passé, des calculs géopolitiques et des conditions rédhitoires attachées à l'obtention d'un soutien. L'épidémie d'Ebola a révélé que, hormis les expressions de solidarité dictées par la situation, le soutien international aux pays touchés a été insuffisant, voire en deçà du niveau de mobilisation et d'engagement requis par la gravité de la situation.

Le développement ne se fait pas par des décisions bureaucratiques, ou par le biais de rapports techniques fin prêts et manquant de crédibilité. Cela requiert la connaissance profonde de la réalité des peuples et de leurs spécificités, l'analyse objective des contextes dans lesquels ils vivent, et un travail de terrain sérieux

répondant à leurs aspirations et à leurs préoccupations réelles.

Je connais très bien les situations difficiles en Afrique et je sais ce que je dis. En fait, nombre d'Africains vivent dans des conditions extrêmement pénibles. Et la réalité est infiniment plus cruelle et plus amère que ce qui est indiqué dans les rapports de certaines organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Toute leur vie est un combat et des défis subis au quotidien. Ils affrontent la dureté des temps et la pénurie des moyens. Mais ils vivent avec dignité, mus en cela par un engagement patriotique sincère pour un avenir meilleur.

Aussi, remédier à cet état de choses nécessite l'adoption, à moyen terme, d'une vision inclusive et cohérente, aux dimensions complémentaires les unes des autres. Cela requiert également des initiatives pratiques et urgentes, car la détérioration de la situation et les nécessités pressantes du quotidien ne peuvent pas attendre que la bureaucratie internationale se réveille pour prendre les décisions requises. Dans cette optique, l'Afrique doit être au cœur de la coopération internationale pour le développement afin de l'aider à s'affranchir de son passé colonial et à libérer ses énergies. Aussi le Maroc lance-t-il un appel à l'ONU et aux institutions financières régionales et internationales afin qu'elles élaborent un plan d'action pour la transformation économique de l'Afrique et lui fournissent des ressources pérennes pour son financement.

Aujourd'hui, l'Afrique, malgré ses atouts, se trouve à la croisée des chemins. Sans un soutien international substantiel et tangible, le continent connaîtra des écarts criants et graves entre ses pays. Des pays engagés dans le processus de développement et de progrès et d'autres se débattant dans leurs problèmes et s'enlisant dans la pauvreté, l'ignorance et l'instabilité. Nous appelons également à ce que la paix et la stabilité soient placées en tête des priorités, pour prévenir les conflits, faire face à l'extrémisme et au terrorisme et régler la problématique migratoire. Cela devrait se faire grâce à une approche qui tienne compte de la dignité des immigrés et de la préservation de leurs droits fondamentaux, et qui s'attaque aux causes profondes de ce phénomène.

L'initiative nationale pour le développement humain, que nous avons lancée dans notre pays et qui célèbre cette année son dixième anniversaire, a contribué à endiguer la pauvreté, la marginalisation, l'exclusion et

à réduire les disparités interrégionales. Elle a également permis au Maroc d'atteindre dès 2013 le premier objectif du Millénaire pour le développement. Des instances internationales ont ainsi placé le Maroc en troisième position parmi les cinq premiers pays au monde à avoir adopté les meilleurs programmes et pris les meilleures initiatives d'utilité publique. Nous sommes disposés à mettre notre expérience dans ce domaine au service de nos partenaires, notamment en Afrique.

La Royaume du Maroc, de par sa position géographique et ses choix stratégiques, s'implique dans toutes les questions et problématiques mondiales. Qu'il s'agisse d'immigration, de droits de l'homme, de changement climatique, de développement durable et de lutte antiterroriste, le Maroc apporte des réponses nationales, qui constituent une contribution qualitative aux efforts internationaux visant à relever ces défis planétaires sans précédent.

L'engagement du Maroc à s'impliquer dans ces questions universelles a pris un relief particulier dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques, qui comptent parmi les plus grandes menaces guettant l'humanité tout entière. Ainsi, depuis notre participation au Sommet de Rio en 1992, le Maroc s'est attelé à mettre au point une politique nationale en matière d'environnement, fondée sur la mobilisation de tous les acteurs concernés et la gestion efficace des ressources financières dédiées au climat. Cette politique s'est notamment traduite par l'adoption de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable et du Plan Maroc Vert, ainsi que par la mise en chantier d'un programme ambitieux d'énergies renouvelables, solaire et éolienne, qui vise à couvrir 42 % des besoins énergétiques du Maroc à l'horizon 2020.

Fidèle à ses engagements en matière d'environnement, le Royaume a présenté officiellement en 2015 sa contribution prévue déterminée au niveau national, qui contient des engagements forts et ambitieux au titre de sa participation à la mise en place d'un ordre environnemental international solidaire et équitable. Dans le même cadre, nous proposons que le Maroc accueille, en 2016, la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre soutien aux efforts déployés par la France pour parvenir, au cours de la vingt et unième session de la Conférence prévue à Paris, à un accord mondial global, durable et équilibré, et juridiquement contraignant.

De ce fait, Nous voyons dans les conférences de Paris et de Marrakech deux étapes complémentaires pour réaliser un progrès qualitatif dans la lutte contre les changements climatiques et éviter l'échec précédent dû à la faiblesse de la coordination et de la coopération entre les différents partenaires.

C'est précisément de là que vient l'importance de « l'Appel de Tanger », que nous avons lancé avec S. E. le Président François Hollande, le 20 septembre courant, pour une action internationale collective, solidaire et forte en faveur du climat. Le choix du Maroc pour le lancement de cette initiative conjointe n'a pas été fortuit. Il vient plutôt en témoignage de la considération dont jouit notre pays, qui est à l'avant-garde des États africains ayant adopté un plan national efficient dans le domaine des énergies renouvelables. Fidèle à son approche solidaire, le Maroc ne ménagera aucun effort pour faire entendre la voix et les préoccupations du continent africain et celles des petits États insulaires en développement, qui sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

L'Organisation des Nations Unies, qui fête aujourd'hui son soixante-dixième anniversaire, a atteint l'âge de la maturité, de la sagesse et de la responsabilité. Ce sont ces mêmes principes et valeurs qui doivent régir l'action de la communauté internationale pour régler les différends régionaux. Son travail ne devrait pas être un facteur d'instabilité pour les pays qui contribuent à l'action et à la coopération multilatérales. Aussi, le Maroc refusera toute aventure irresponsable concernant le différend régional autour du Sahara marocain. En effet, plusieurs puissances internationales ont pleinement conscience que les conceptions éloignées de la réalité qui sont élaborées dans les bureaux, et les propositions fallacieuses ne peuvent que mettre en péril la situation dans la région.

Nous avons bon espoir que l'Organisation des Nations Unies poursuivra ses efforts pour régler les différends par les voies pacifiques, et maintiendra son engagement à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États pour réaliser la paix, la sécurité et la stabilité auxquelles aspirent les peuples du monde.

**Allocution de M. Lionel Zinsou, Premier Ministre chargé du développement économique, de l'évaluation des politiques publiques et de la promotion de la bonne gouvernance de la République du Bénin**

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Lionel Zinsou, Premier Ministre chargé du développement économique, de l'évaluation des politiques publiques et de la promotion de la bonne gouvernance de la République du Bénin.

*M. Lionel Zinsou, Premier Ministre chargé du développement économique, de l'évaluation des politiques publiques et de la promotion de la bonne gouvernance de la République du Bénin, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Lionel Zinsou, Premier Ministre chargé du développement économique, de l'évaluation des politiques publiques et de la promotion de la bonne gouvernance de la République du Bénin, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Zinsou (Bénin)** : L'Organisation des Nations Unies célèbre cette année ses 70 ans, et, pour cet anniversaire, nous nous félicitons de son exhortation : « Une ONU plus forte pour un monde meilleur ». Cette célébration est l'occasion de se féliciter mais aussi de procéder à une évaluation de toutes les avancées réalisées dans la promotion des principes fondamentaux consacrés par la Charte. Les objectifs, les idéaux de l'Organisation sont aujourd'hui confrontés à un monde globalisé, souvent dangereux, qui traverse une période mouvementée de son histoire. Nous sommes dans un monde multipolaire. Le changement climatique est devenu concret dans ses conséquences néfastes, notamment sur les pays les moins avancés. Heureusement, il y a des opinions publiques, des peuples qui ont des aspirations à un avenir prospère et durable et qui savent les faire valoir.

Je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée générale parce que ses qualités personnelles et le pays dont il est un dirigeant important, le Danemark, toujours très présent aux côtés de pays comme les nôtres, sont d'excellents ambassadeurs de l'Organisation des Nations Unies et de la volonté de la communauté internationale d'être solidaire.

Je voudrais aussi rendre hommage au Président sortant de l'Assemblée générale, S. E. M. Sam Kutesa, du pays frère de l'Ouganda. Ses qualités personnelles ont permis de réaliser des progrès indéniables et des consensus forts sur des dossiers importants, et je

voudrais l'associer à notre hommage au Président de l'Assemblée générale à sa présente session.

Évidemment, sur la paix, la sécurité et les droits de l'homme, les thèmes de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, nous sommes sûrs que des progrès considérables ont été accomplis mais qu'il y a encore moyen d'aller plus loin, et c'est de cela dont nous voudrions parler. Car, oui, notre monde a fait des progrès considérables mais il y a la menace du terrorisme, qui a été si éloquemment présente à cette tribune, et encore il y a quelques minutes s'agissant de l'Iraq, mais que nous connaissons bien en Afrique. Il y a une instabilité financière qui reste forte. Il y a évidemment des crises dont l'Afrique est souvent le témoin ou le théâtre, concernant l'alimentation et l'énergie. Il y a le chômage massif des jeunes qui touche les pays, et les plus vieux et les plus jeunes.

Il y a les pandémies, cette autre mondialisation d'aujourd'hui. Il y a ce que nous ressentons comme État côtier : la montée du niveau des mers et l'érosion côtière. Évidemment, nous avons tous ces défis à relever, mais le système des Nations Unies est en première ligne, et nous sommes fiers de son action, dans laquelle nous avons toute confiance. Et puis, il y a des problèmes qui plongent profond dans chacun de nos pays et qui concernent la bonne gouvernance. Parfois, ils opposent de sérieuses entraves aux politiques de développement et aux bonnes réponses face aux défis d'aujourd'hui. Et forcément, il faut les traiter.

Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Afrique a dégagé de nouvelles possibilités de coopération dans la lutte contre la grande corruption internationale, qui nous frappe fortement, contre l'évasion fiscale massive et contre les flux financiers illicites. La lutte contre ce type de corruption demande une entraide judiciaire coordonnée. Il faut en juguler les effets néfastes et puissants, qui sont un obstacle à la croissance et à l'investissement. Il faut empêcher les auteurs de délits et de crimes économiques et financiers internationaux de se replier dans les sanctuaires que sont les paradis fiscaux. Nous nous félicitons que le système des Nations Unies, travaillant avec le Groupe des Vingt et avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, concoure, avec, désormais, le plein engagement de l'Union africaine, à lutter contre ce type de corruption. Mais nous ne méconnaissons pas, dans chacun de nos pays, que la corruption sur le plan national est aussi un frein très important. Le Bénin a décidé de s'y attaquer avec des moyens institutionnels

en créant, par une loi de 2011, une efficace autorité nationale de lutte contre la corruption et, en 2015, un bureau d'audit général destiné à améliorer les pratiques de nos administrations. Avec l'aide de partenaires techniques et financiers et du système des Nations Unies, très vigilant et très efficace, le Bénin veille à ce que la justice trouve de nouveaux et meilleurs moyens de poursuivre et d'éradiquer l'impunité qui s'attache souvent à la corruption au plan national, et ce jusque dans les institutions de la République elle-même.

Si nous élargissons le champ de l'ONU, qui nous accompagne sur tous ces sujets, nous attendons évidemment qu'elle soit toujours plus efficace dans la résolution des conflits. Aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut être seul face au règlement des conflits, ou à leur prévention. Si nous prenons là encore l'exemple de notre continent, la question sécuritaire est partout présente. Elle est un obstacle sérieux au développement des pays qui subissent ces conflits. Souvent, elle est le reflet, à l'intérieur de nos frontières et sur notre territoire, de conflits qui sont en réalité transfrontières, souvent liés à l'intégrisme religieux, à toutes les formes de terrorisme, à la traite des êtres humains, au trafic de drogue ou à la piraterie maritime. L'Afrique connaît ces problèmes. L'Afrique s'organise, et elle a besoin du reste du monde. L'aide reste requise car l'aide à la sécurité est une composante absolument fondamentale et première de l'aide au développement. Notre pays milite pour cette approche holistique, qui est à la fois politique, économique, juridique et diplomatique, dans la coopération entre les États. Nous trouvons que cette aide progresse fortement, notamment entre les pays africains, ou bien entre l'Afrique et les autres continents, avec le système des Nations Unies comme garant et comme acteur.

De la même façon, nous voulons être solidaires et être acteurs. Comme on l'a de plus en plus observé au cours des dernières années, l'Afrique est un acteur fondamental de la prévention et de la résolution des conflits. Je dois excuser aujourd'hui l'absence à cette séance de l'Assemblée générale du Président de la République du Bénin, M. Thomas Boni Yayi, qui a dû partir il y a quelques heures, appelé par sa fonction de médiateur auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à finir d'apaiser le conflit intérieur au Burkina Faso et à accompagner le peuple burkinabé dans la résolution de son problème interne. Le processus est en bonne voie, et le Président est parti optimiste. C'est là un exemple de ce que nous pouvons faire, mais nous contribuons aussi à la Force

multinationale mixte rassemblant les pays frères du Nigéria, du Niger, du Cameroun et du Tchad, qui luttent ensemble efficacement contre Boko Haram. Huit cents soldats béninois, très souvent formés à l'action et à l'intervention dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, seront présents aux côtés de leurs frères et sœurs d'armes.

Prévenir, c'est très important, en ce qui concerne les conflits. Je voudrais souligner ici une initiative que l'ONU a fortement soutenue. Nous avons organisé à Cotonou, du 26 au 28 mai, un symposium sur l'éducation à la paix et au dialogue interreligieux. Nous avons la chance d'être une nation dans laquelle coexistent pacifiquement, et de façon très constructive pour le développement, nos religions traditionnelles et les religions du Livre, toutes ensemble. Ce symposium a abouti à l'adoption d'un manifeste qui propose des voies à suivre pour créer cette harmonie et ce vouloir vivre ensemble qui sont des éléments fondamentaux de la prévention des conflits et des menaces futurs. Je voudrais ici à la fois remercier l'ONU de son soutien et appeler la communauté internationale à s'inspirer de cette initiative et, au fond, à nous accompagner dans le suivi de cette réflexion sur le dialogue interreligieux qui a pris racine en terre africaine.

Le Président de la République du Bénin a été l'animateur du Bureau de coordination internationale des pays les moins avancés, et de leur coordination avec les services du Secrétaire général. Je voudrais à cet égard remercier l'Organisation, et tout spécialement le Secrétaire général. De cette façon, nous avons pu faire progresser la situation des pays les moins avancés. Là encore, il est fondamental de voir que, dans l'adoption historique des objectifs de développement durable, nos pays – les pays les moins avancés – ont reçu un certain nombre d'engagements très forts en termes de développement économique, spécialement consacrés à leur cas.

S'agissant de l'évolution de l'ONU, je voudrais dire que le Bénin est très attaché à deux éléments forts, dont le premier est la coopération croissante avec les institutions africaines. Lorsque le Président de la République du Bénin a assumé la présidence de l'Union africaine en 2012, nous avons vu combien, dans la situation au Mali, une parfaite coordination entre l'ONU et l'Union africaine, avec l'aide de la CEDEAO, a abouti à des résultats favorables en termes de stabilisation et de maîtrise d'une situation éminemment dangereuse. Institutionnaliser les relations entre le Conseil de paix

et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU est évidemment un objectif que nous souhaitons voir poursuivre efficacement. S'agissant du Conseil de sécurité, nous partageons évidemment la position de l'Afrique, qui souhaite réparer la situation historique dans laquelle l'Afrique n'est représentée au Conseil de sécurité ni parmi les membres permanents, ni toujours, nécessairement, à un autre titre.

Il est difficile de laisser plus d'un milliard d'hommes – qui seront deux milliards dans une génération – en dehors du Conseil de sécurité si on veut qu'il soit efficace. Il est difficile de rester attaché à des privilèges qui datent de 1945. Il faut que les forces qui s'opposent à une représentation équitable des États Membres au sein du Conseil de sécurité utilisent le fait que nous sommes entrés dans la soixante-et-onzième année pour, véritablement, moderniser le Conseil de sécurité. On sera plus efficace devant les grands problèmes politiques contemporains.

Je voudrais, à cet égard, indiquer – comme nous pensons qu'il y a des évolutions positives sur un grand nombre de sujets, sur lesquels on est invité à aller plus loin demain, – que nous nous félicitons de la création d'un État palestinien membre de plein droit des Nations Unies, qui, vivant en bonne entente avec Israël, permettra – nous en sommes profondément convaincus – de créer une dynamique pour que baissent les tensions dans cette région du monde et qu'on parvienne à déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires demain.

Mais nous avons été très encouragés par les négociations qui ont abouti, le 14 juillet à Vienne, à la résolution de quelque chose qui aurait pu être un conflit très grave, et qui a vu la République islamique d'Iran et les membres permanents du Conseil de sécurité plus un trouver, sur la question du nucléaire, un accord qui préserve la possibilité de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire pour les besoins et le mieux-être des peuples, tout en évitant les risques considérables qui étaient en train de se cristalliser.

Et puis – nous l'avons vécu avec émotion pendant la présente session de l'Assemblée générale – nous progressons vers la levée complète de l'embargo sur Cuba, prononcé par les États-Unis d'Amérique et, s'agissant des progrès qui ont été faits, nous voulons saluer à la fois le Président Raul Castro Ruz et le Président Barack Obama, pour leur caractère spectaculaire. Avoir su faire table rase du passé et bâtir un avenir d'espoir pour les

deux peuples – voilà qui était fondamental et le monde entier y trouvera bénéfice.

Je voudrais conclure en revenant à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption. Le programme de développement pour l'après-2015 est extrêmement exigeant, et c'est normal. Vu d'un pays comme le Bénin, vu des pays les moins avancés, ce que nous avons à faire en 15 ans est quelque chose que l'humanité n'a jamais fait. Nous serons 500 millions d'habitants en plus dans 15 ans en Afrique, avec tout ce que cela signifie en matière d'équilibre de nos écosystèmes, en matière d'équilibre social, en matière de besoins d'éducation, en matière de besoins d'infrastructures, en matière d'urbanisation. Ce que nous avons à faire, personne ne l'a jamais fait, et les objectifs que nous nous proposons, personne, jamais, ne se les était proposés. C'est une avancée considérable. Le succès des objectifs du Millénaire pour le développement dans de nombreux pays est tellement extraordinaire – dans le nôtre, tout le peuple a fait en sorte que, sur cinq au moins, nous enregistrons des progrès décisifs et nous passons maintenant le relais de la coordination des pays les moins avancés au Bangladesh, qui a atteint tous les objectifs – qu'il donne un peu le vertige parce qu'il est maintenant confronté à quelque chose d'encore plus exigeant. Nous aurons besoin de toute l'aide de la communauté internationale, mais nous aurons besoin de nous-mêmes, de nos propres forces et de la meilleure gouvernance possible.

Le Président de la République du Bénin, arrivant au terme de deux mandats constitutionnels, dans le respect de la Constitution, fait en sorte que les élections qui, dans six mois, auront lieu au Bénin, soient à l'exemple de toutes les élections qui ont précédé, notamment des deux consultations locales et législatives qui viennent d'avoir lieu dans notre pays, pour que l'alternance démocratique que le pays vit depuis 25 ans soit à nouveau illustrée avec bonheur et dignité.

Nous ne sommes qu'un petit exemple, mais nous sommes un exemple de démocratie qui connaît ses faiblesses et ses limites et qui les corrige, et de gouvernance qui s'améliore. Nous sommes une démocratie témoin pour l'Afrique et nous pensons que c'est aujourd'hui l'ingrédient premier de toute politique de développement réussie devant les défis qui nous attendent. Nous pensons être là dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier

Ministre chargé du développement économique, de l'évaluation des politiques publiques et de la promotion de la bonne gouvernance de la République du Bénin de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Lionel Zinsou, Premier Ministre chargé du développement économique, de l'évaluation des politiques publiques et de la promotion de la bonne gouvernance de la République du Bénin, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gilles Tonelli, Conseiller de Gouvernement pour les relations extérieures et la coopération de la Principauté de Monaco.

**M. Tonelli (Monaco)** : La réussite et le succès du Sommet des Nations Unies consacré au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) place le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sous le signe de la résolution commune pour affronter, lors des 15 prochaines années, les nombreux obstacles et les défis mondiaux qui entravent le développement durable pour tous. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté un accord historique dont les objectifs visent à éliminer la pauvreté et à rendre à chaque individu sa dignité afin que tous puissent jouir de leurs libertés et droits fondamentaux.

Le XXI<sup>e</sup> siècle doit concilier les attentes des peuples pour une justice sociale plus grande, une prospérité partagée et un environnement sain et respectueux des générations futures, comme l'a si justement souligné S. S. le pape François devant l'Assemblée générale (voir A/70/PV.3). La multiplication du nombre des conflits et des crises et les millions de victimes qu'ils entraînent dans leurs sillages destructeurs renforcent encore davantage notre détermination à poursuivre la transformation des modèles existants dont l'ambition n'a d'égale que l'ampleur des défis.

Le drame qui perdure en Syrie et les méthodes barbares des groupes extrémistes qui ne cessent de se propager en Afrique et au Moyen-Orient nous emplissent d'horreur. Ils frappent aveuglement les minorités religieuses et les populations civiles. Les femmes et les enfants en sont toujours les victimes les plus nombreuses. De même, la communauté internationale ne saurait rester indifférente face à la destruction de notre patrimoine humain commun, tels les temples à Palmyre, symboles d'un Moyen-Orient berceau d'une culture plurimillénaire. Nous soutenons donc avec force l'initiative du Secrétaire général sur



« Les droits de l'homme avant tout » ainsi que son effort pour élaborer un plan d'action relatif à la prévention contre l'extrémisme violent.

À cet égard, je rappelle que Monaco s'est porté co-auteur de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité sur les combattants étrangers et la lutte contre l'extrémisme violent. La Principauté met en œuvre les décisions du Conseil de sécurité en matière de gel de fonds et de sanctions économiques appliquées aux personnes affiliées à des réseaux terroristes. En outre, Monaco renforce également, actuellement, son arsenal législatif dans le domaine de la sécurité intérieure et la Principauté participe activement à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant d'activités illicites.

Conscient de l'importance de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, Monaco continue d'apporter sa voix en faveur d'une solution pacifique à la crise en Ukraine. Il l'a fait au dernier trimestre 2014 lors de sa présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et il s'y tient encore aujourd'hui en soutenant l'action menée par sa mission d'observation.

Le flux migratoire de ces derniers mois en Europe, sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale, et ses conséquences humanitaires désastreuses nécessitent une réponse multilatérale coordonnée. Le plan de l'Union européenne apporte à cet effet une réponse opportune. Le principe de responsabilité de protéger, auquel souscrivait le Prince Albert II il y a 10 ans déjà à cette même tribune, doit constituer le fondement de notre action collective face aux génocides, nettoyages ethniques et autres crimes contre l'humanité.

La responsabilité première donnée par la Charte au Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales me conduit à saluer l'initiative courageuse de la France et du Mexique, qui appelle à la suspension volontaire et collective par les cinq membres permanents du veto au Conseil de sécurité en cas d'atrocités de masse. Je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour annoncer officiellement le soutien de Monaco à cette initiative, ainsi qu'à celle du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence visant à développer un code de conduite qui s'appliquerait à tous les États Membres.

Nous exprimons ainsi notre reconnaissance à ceux qui promeuvent ces mesures concrètes et éthiques pour renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité et rendre ses

décisions plus convaincantes face à l'opinion publique. Tous les efforts entrepris pour permettre des avancées sur la représentativité du Conseil de sécurité et de ses actions méritent d'être soutenus. Le Gouvernement princier accueille favorablement les évolutions récentes du processus de négociations intergouvernementales.

Dans un mois, nous célébrerons le quinzième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, en découvrant les résultats de l'étude mondiale sur sa mise en œuvre. Malheureusement, nous sommes trop tristement familiers des conséquences dévastatrices des conflits pour les femmes, qui en sont les premières victimes alors qu'elles n'en sont pas les instigatrices. Avec les enfants, elles constituent aussi la majorité des populations réfugiées ou déplacées. Convaincus de l'importance d'une pleine participation active des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à l'édification et au maintien de la paix, nous appelons donc à la mise en œuvre de mesures concrètes.

Les enjeux du premier sommet humanitaire voulu par le Secrétaire général sont, au vu de ces considérations, de première importance, d'autant plus qu'à ces drames humains que j'évoquais, s'ajoutent les victimes des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises sanitaires. Dans ce contexte, il appartiendra à la communauté internationale de définir un nouveau cadre de déploiement humanitaire à même de répondre aux besoins croissants et complexes qui se multiplient, d'en assurer le financement et de compléter l'opération par un effort de planification et de développement à long terme.

Les consultations régionales ont déjà mis en exergue les préoccupations des différents acteurs concernés; elles permettront notamment d'élaborer des réponses adéquates non seulement à la complexité des crises humanitaires, mais aussi aux spécificités de chacune d'entre elles. Monaco a pris une part active dans ces préparatifs, conformément à son engagement tant dans le cadre de sa politique de coopération internationale que dans la grande mobilisation des organisations non gouvernementales et de la Croix-Rouge monégasque.

L'ampleur de l'épidémie de la maladie à virus Ebola a, de surcroît, mis en évidence l'absolue nécessité de construire des systèmes de santé efficaces, durables et capables de faire face à des situations extraordinaires. À cet égard, Monaco a déjà exprimé son soutien à la

réforme engagée dans ce but par l'Organisation mondiale de la Santé.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba a été élaboré pour permettre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de ses 17 objectifs et de ses 169 cibles, dans la perspective d'une transformation effective de nos modes de vie. Le mécanisme de facilitation des technologies, qui a été lancé lors du sommet, traduit bien l'esprit de collaboration entre tous les acteurs du développement au profit des pays en développement. Il témoigne également de la volonté de la communauté internationale de renforcer ses capacités de manière concrète.

Ces efforts ne sauraient, toutefois, aboutir sans un accord ambitieux, universel et contraignant permettant de lutter efficacement contre les changements climatiques et d'impulser la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone. La Principauté de Monaco est convaincue que la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris, s'inscrira dans cette dynamique afin d'aboutir à un accord mondial pour le climat, condition *sine qua non* à la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

C'est pourquoi le Prince Albert II a engagé la Principauté à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990 et a renouvelé son engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. En se fixant un tel objectif, la Principauté marque sa volonté de prendre pleinement part à l'effort collectif nécessaire pour faire face à l'un des plus grands défis de l'humanité. Malgré sa faible responsabilité dans les émissions mondiales, Monaco continuera de promouvoir des modes de déplacement et de consommation énergétique innovants, ainsi qu'une planification urbaine aussi verte que possible.

Je ne saurais prendre en compte les enjeux des changements climatiques sans faire état de la situation des océans, qui jouent un rôle central en tant que régulateur du climat mondial. C'est la raison qui a conduit la Principauté à appuyer la Plateforme Océan et Climat 2015 de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Monaco se félicite, en effet, que les océans et les mers soient partie intégrante du Programme de développement durable, ce qui renforce la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, véritable « Constitution

des océans ». C'est le sens de l'engagement personnel du Prince Albert II, de son leadership et de l'action menée par son gouvernement en faveur de mers et d'océans sains et productifs. Afin de s'assurer de la mise en œuvre effective de l'objectif de développement durable 14, Monaco soutient la proposition de convoquer des conférences triennales à partir de 2017.

Pour les petits États insulaires en développement, l'océan n'est pas seulement source de bénéfices socioéconomiques, mais aussi une partie intégrante de leur identité. C'est pour cela que la Principauté a multiplié sa coopération en faveur de l'adaptation aux changements climatiques, de la préservation de la biodiversité, de l'accès à l'eau, du développement du tourisme durable et du renforcement des capacités.

Enfin, je saisis cette occasion pour rappeler que Monaco a proposé depuis plusieurs années d'accroître la protection des mammifères marins face aux menaces croissantes causées par l'homme. Nous espérons que cette proposition sera reprise dans la résolution omnibus sur les océans de la présente session.

En 70 ans, l'Organisation des Nations Unies s'est employée à honorer les buts énoncés par la Charte. Elle n'a eu de cesse de devoir s'adapter aux défis émergents qui ont transformé le monde qu'elle a connu depuis sa création. La volonté politique qui a présidé à la tenue du Sommet des Nations Unies sur le développement durable nous a encouragés à renforcer davantage l'Organisation en lui donnant les moyens de poursuivre son noble mandat. Elle a, de ce fait, réaffirmé la légitimité des valeurs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies dans le monde d'aujourd'hui. La Principauté de Monaco en demeure plus que jamais convaincue et elle continuera d'apporter sa contribution, certes modeste mais avec une grande détermination, à l'édification d'un monde meilleur dans le respect de nos différences.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

**M. Mammadyarov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter M. Mogens Lykkesoft pour son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ces hautes fonctions. Nous remercions également M. Sam Kutesa pour le zèle avec lequel il s'est acquitté de ses fonctions

à la présidence de l'Assemblée à sa soixante-neuvième session.

Au cours de ces 70 dernières années, l'ONU s'est résolument imposée comme une organisation universelle qui œuvre pour la noble cause du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement de relations amicales entre les États et de la réalisation de la coopération internationale. La capacité de l'ONU réagir à l'évolution rapide du climat international en s'adaptant constamment est remarquable. Cela nous donne l'assurance que l'Organisation pourra relever les défis auxquels elle est confrontée.

L'Azerbaïdjan condamne le terrorisme, l'extrémisme violent et le séparatisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Dans les situations de conflit armé ou de crise politique impliquant les relations interétatiques, on ne saurait proposer des solutions incompatibles avec le droit international et l'ordre juridique, en particulier lorsqu'il s'agit des normes fondamentales telles que l'obligation de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues des États.

S'agissant de l'actualité, je me dois d'exprimer notre vive préoccupation face aux crises actuelles de réfugiés, qui résultent des conflits armés au Moyen-Orient et en Afrique. Nous sommes également préoccupés par l'augmentation des cas d'intolérance religieuse, en particulier l'islamophobie, et par les tentatives d'associer certaines religions au terrorisme.

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Azerbaïdjan apporte des contributions concrètes aux activités de l'ONU. Depuis plus de 15 ans, mon pays participe à des opérations de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies menées sous le commandement d'organisations régionales ou d'États Membres – au Kosovo, en Iraq et en Afghanistan. Nous serons heureux de continuer à appuyer les activités de maintien de la paix des Nations Unies, y compris en mettant à disposition des installations de formation en Azerbaïdjan.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont joué un rôle très important dans la promotion du développement dans le monde entier. Nous sommes convaincus que les objectifs de développement durable seront un outil efficace dans les efforts mondiaux en faveur de la paix, de la prospérité et de la croissance.

Au cours des dernières années, l'Azerbaïdjan a enregistré des résultats notables en ce qui concerne de nombreuses cibles des OMD, en particulier pour ce qui est d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, d'assurer l'éducation primaire pour tous et de promouvoir l'égalité des sexes. Actuellement, l'Azerbaïdjan est en train de modifier sa stratégie nationale de développement durable pour prendre en compte les cibles des objectifs de développement durable visant à développer une économie plus durable, plus inclusive et plus diversifiée. En reconnaissance de son engagement exceptionnel, de sa détermination et de ses efforts soutenus en vue de la réalisation des OMD, mon pays s'est vu décerner le prix Sud-Sud pour 2015.

Malgré les crises économique et financière mondiales qui frappent de nombreux pays de la région, l'Azerbaïdjan a enregistré un taux de croissance économique de 5,7 %, et un taux de croissance du secteur non pétrolier de 9,2 % au premier semestre de 2015. Mon pays est devenu l'un des acteurs incontournables du marché mondial dans le domaine des projets d'infrastructures énergétiques, tels que l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan, grâce à la construction de gazoducs transanatolien et transadriatique et du corridor gazier sud, qui permettra de relier les réseaux de pipelines de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Turquie, de la Grèce, de l'Albanie et de l'Italie.

L'Azerbaïdjan a également lancé des réseaux d'infrastructures de transport stratégiques, tels que le projet ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars, qui permettra de relier les réseaux ferroviaires de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Turquie, et le nouveau port de commerce maritime international de Bakou, permettant une connexion rapide et efficace entre l'Est et l'Ouest, en vue de rouvrir l'ancienne Route de la soie.

L'Azerbaïdjan estime que les technologies de l'information et des communications sont un moteur du développement et a lancé l'initiative de l'autoroute de l'information transeurasienne à l'ONU, pour que les pays sans littoral de l'Eurasie, dont l'Afghanistan et les États d'Asie centrale, puissent avoir accès à une connexion à haut débit, abordable et fiable.

Pour ce qui est de la dimension humaine, l'Azerbaïdjan continue à promouvoir la tolérance, le multiculturalisme et la compréhension entre les peuples. Nous sommes fiers de ce que les premiers Jeux européens de l'histoire du continent européen se soient déroulés cette année à Bakou, avec la participation de plus de 6 000 athlètes en provenance de 50 pays. En 2017,

mon pays organisera les Jeux de la solidarité islamique. Nous prévoyons également d'accueillir la septième session du Forum de l'Alliance des civilisations à Bakou en 2016.

Hier, le Président de l'Arménie a prononcé dans le cadre du débat général une déclaration (voir A/70/PV.17) qui, comme d'habitude, n'était qu'un tissu de falsifications, de distorsions et d'interprétations erronées, et dans laquelle il a une fois de plus essayé de faire la leçon aux autres concernant des principes et des valeurs que son gouvernement bafoue et rejette dans les faits. La communauté internationale se souvient encore des massacres brutaux de civils azerbaïdjanais, y compris des enfants, des femmes et des personnes âgées, commis par les troupes arméniennes d'invasion, ainsi que de la dictature militaire qui s'est établie en Arménie après l'assassinat de toute l'élite politique nationale et le meurtre de nombreux manifestants pacifiques qui protestaient contre des élections présidentielles truquées.

Il est de notoriété publique que l'Arménie a déclenché la guerre à mon pays et a fait usage de la force à son encontre, s'est emparée de près d'un cinquième de son territoire, y compris la région du Haut-Karabakh et sept districts voisins, et a procédé au nettoyage ethnique des zones saisies en chassant de leurs foyers près d'un million d'Azerbaïdjanais, et commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité pendant le conflit. La communauté internationale n'a cessé de déplorer dans les termes les plus forts l'usage de la force par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan et l'occupation consécutive de ses territoires.

En 1993, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), dans lesquelles il a condamné l'occupation du territoire de l'Azerbaïdjan et réaffirmé le nécessaire respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de celui-ci et l'inviolabilité de ses frontières internationalement reconnues. Dans ces résolutions, le Conseil de sécurité a également affirmé que la région du Haut-Karabakh fait partie de l'Azerbaïdjan et a exigé le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés de mon pays.

D'autres organisations internationales ont adopté une position et des résolutions similaires. Dans son arrêt historique dans l'affaire *Chiragov et autres c. Arménie*, la Cour européenne des droits de l'homme a tenu l'Arménie entièrement responsable de l'occupation des territoires de l'Azerbaïdjan et a conclu qu'elle avait violé

les droits des déplacés azerbaïdjanais. L'Arménie, qui ne fait aucun cas de ce jugement et des normes et principes du droit international, poursuit ses efforts visant à consolider le statu quo de l'occupation en modifiant le caractère physique, démographique et culturel des territoires occupés et en refusant à des centaines de milliers d'Azerbaïdjanais déplacés de force le droit de regagner leurs foyers et de reprendre possession de leurs biens.

Le 26 septembre de cette année, le Président de l'Arménie a fait une déclaration encore plus surprenante, semblant indiquer que la région azerbaïdjanaise occupée du Haut-Karabakh faisait partie de l'Arménie. Nous rejetons catégoriquement ces affirmations fallacieuses et belliqueuses, qui témoignent du mépris flagrant de l'Arménie de ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il s'agit d'une autre admission au plus haut niveau de l'agression perpétrée par la République d'Arménie contre la République de l'Azerbaïdjan. Cette déclaration démontre en outre que les dirigeants arméniens ne veulent pas participer à une quête constructive de la paix. Dans sa déclaration, le Président arménien s'est même vanté de ce que son pays était l'une des zones les plus militarisées du monde.

Dans ce contexte, les spéculations de l'Arménie sur les mesures de confiance sont, c'est le moins qu'on puisse dire, curieuses. En fait, les véritables raisons du climat de méfiance actuel sont les revendications territoriales ouvertes de l'Arménie vis-à-vis des pays voisins, son agression contre l'Azerbaïdjan, l'occupation et le nettoyage ethnique des territoires azerbaïdjanais, le déni de sa responsabilité pour les crimes atroces commis au cours du conflit, son opposition à des contacts directs entre l'Azerbaïdjan et les communautés arméniennes de la région du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan et même sa réticence à coopérer véritablement sur la question des personnes portées disparues.

En réalité, pour renforcer efficacement la confiance, il faut d'abord et avant tout mettre en œuvre sans plus tarder le plan de retrait des forces armées arméniennes des territoires azerbaïdjanais occupés. S'agissant de la proposition de mettre en place un mécanisme pour enquêter sur les incidents signalés le long de la ligne de contact, il faut noter que la principale cause de ces incidents est la persistance de la présence illégale des troupes arméniennes dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Un tel mécanisme d'enquête doit faire partie intégrante du plan de retrait que je

viens d'évoquer. Autrement, cela ne fera que consolider le statu quo, que même les pays qui coprésident le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont qualifié à maintes reprises d'inacceptable et d'insoutenable.

La région du Haut-Karabakh a toujours été, et elle restera, une partie inaliénable de l'Azerbaïdjan. Nous ne reconnaitrons jamais la saisie de nos territoires. Ce conflit ne peut être réglé que sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

L'occupation militaire d'une partie du territoire de mon pays n'est pas une solution, et elle n'aboutira jamais au résultat politique souhaité par l'Arménie. Plus tôt l'Arménie acceptera cette réalité, plus tôt le conflit sera réglé et les pays et peuples de la région, y compris l'Arménie, bien sûr, bénéficieront des perspectives de coopération et de développement économique.

L'Azerbaïdjan est la partie qui a le plus à gagner d'un règlement négocié rapide du conflit. Cependant, si les négociations n'aboutissent pas au retrait complet et inconditionnel des troupes arméniennes, l'Azerbaïdjan sera contraint d'utiliser son droit naturel de légitime défense, qui est garanti par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, pour garantir le rétablissement de sa souveraineté et de son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

L'Azerbaïdjan apprécie vivement la position de principe des États Membres de l'ONU, qu'ils ont soulignée à maintes reprises, en ce qui concerne des questions de la plus haute importance pour mon pays, à savoir sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous espérons que la communauté internationale continuera de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte avec détermination, et qu'elle maintiendra une forte solidarité à l'égard de la juste position de l'Azerbaïdjan.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Manuel García Margallo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne.

**M. García Margallo** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Il existe une célèbre gravure de Goya intitulée « Le rêve de la raison engendre des monstres ». Goya nous a enseigné que lorsque la raison fait défaut, lorsqu'elle s'endort littéralement, cela permet aux pires démons de notre nature de prendre leur envol. Il y a 70 ans, l'humanité est sortie non pas d'un rêve, mais

d'un cauchemar. L'exercice d'un pouvoir démesuré, qui n'était freiné ni par la loi ni par la tempérance de la raison, a produit les monstres de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah.

Le droit est la raison des États. Je fais référence aux lois adoptées par les voies officielles d'un État de droit démocratique par les représentants légitimes de la souveraineté nationale. Lorsqu'on déroge à ces lois, lorsque la raison du droit est abandonnée, les monstres de Goya sont toujours à l'affût. Il y a 70 ans, l'humanité, représentée par l'Organisation des Nations Unies à San Francisco, a appris la leçon. Les fondateurs de l'ONU sont parvenus à la conclusion que de la même manière que les États ont une constitution qui régit la coexistence entre leurs citoyens, il était nécessaire que la communauté internationale se dote de sa propre loi suprême, sa Magna Carta.

La Charte de San Francisco est la « Constitution » de l'humanité. Son préambule et les buts et principes qui sont énoncés sont les piliers sur lesquels repose l'édifice qui nous abrite tous. Spécifiquement, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États est essentiel pour garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si ces piliers sont affaiblis, ignorés ou remplacés par une volonté qui se croit au-dessus de la loi, l'édifice s'effondrera littéralement sous nos pieds et nous serons livrés aux éléments.

« Une ONU forte pour un monde meilleur » : c'est le thème de la commémoration du soixante-dixième anniversaire de l'ONU. Certains nieront cela. Pour eux, l'ONU est une organisation faible, incapable de faire face aux problèmes et aux menaces de notre époque. Je ne pense pas que cela soit le cas. Il y a manifestement des raisons d'espérer.

L'accord sur le nucléaire conclu avec l'Iran, le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, ou encore la perspective d'un accord de paix prochain en Colombie, montrent que des situations engluées depuis trop longtemps peuvent être réglées, et l'Espagne s'en félicite. Il faut maintenant franchir une nouvelle étape pour que l'Iran et Cuba, deux pays fiers ayant une forte personnalité, dont les populations sont hautement qualifiées, deviennent des catalyseurs de changement et contribuent à la stabilité et au progrès dans leurs régions respectives.

S'il est possible de parvenir à un accord dans des situations que beaucoup considéraient comme insolubles, en tant que Ministre des affaires étrangères

et de la coopération du Royaume d'Espagne, je ne puis omettre de mentionner le contentieux concernant Gibraltar, qui est l'ultime colonie encore présente sur le territoire européen. Nous souhaitons relancer le dialogue bilatéral avec le Royaume-Uni sur la décolonisation de Gibraltar, sur la base des paramètres déjà consacrés par l'ONU et la Déclaration de Bruxelles de 1984.

Dans un autre ordre d'idées, mon pays, l'Espagne, espère que le Royaume-Uni répondra à la proposition espagnole concernant la création d'un nouveau mécanisme de coopération locale en vue de promouvoir le bien-être social et le développement économique de la région auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités locales et régionales espagnoles compétentes.

La lumière prend également l'ascendant sur les ténèbres dans d'autres domaines. Je pense au défi des changements climatiques. Il est certain que le temps presse, mais il est également vrai que le Sommet de Paris, qui aura lieu au mois de décembre, suscite des espoirs fondés que l'on obtiendra des résultats qui permettront d'arrêter le processus de détérioration de notre habitat commun et de l'inverser de manière décisive. À cette fin, nous devons nous doter d'un modèle de croissance durable, équitable et qui ne laisse personne de côté.

Une fois de plus, les espoirs commencent à se transformer en réalité grâce à l'adoption récente du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Sa Majesté le Roi a participé au Sommet des Nations Unies durant lequel a été adopté le Programme, et il a réitéré l'attachement de notre pays à sa mise en œuvre. Cet attachement s'est déjà traduit dans la réalité avec la création du Fonds pour les objectifs de développement durable, initialement financé par l'Espagne mais qui est ouvert à tous les États et au secteur privé.

Je fais partie de ceux qui estiment que le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de la femme. Toutefois, ce ne sera le cas que si nous faisons le nécessaire, car, comme l'a souligné la Présidente du Chili, Michelle Bachelet Jeria, l'égalité ne s'impose pas d'elle-même. C'est pourquoi l'Espagne promeut depuis un certain temps la participation et la prise de responsabilités des femmes dans tous les secteurs de la vie collective. Ainsi, notre plan stratégique pour l'égalité des chances 2014-2016 est doté de 3,1 milliards d'euros.

Nous allons imprimer notre attachement national à l'égalité durant notre présidence du Conseil de

sécurité. Au cours, toujours, de notre présidence, nous organiserons le 13 octobre un débat public de haut niveau sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, que présidera le Président du Gouvernement espagnol. J'invite tous les membres à participer, au plus haut niveau, car l'occasion en vaut la peine.

La principale menace au modèle de société juste, prospère, équitable et ouverte que nous nous efforçons de construire aux fins de la paix et de la sécurité, pour la communauté internationale, c'est le terrorisme. L'Espagne a été durement frappée par le terrorisme interne comme par le terrorisme international. En 1960, il y a maintenant 55 ans, est morte une enfant de 22 mois, Begoña Urroz, à cause de l'explosion d'une bombe déposée dans une gare de chemin de fer par le groupe terroriste ETA. Depuis lors, 850 personnes – hommes, femmes et enfants – ont perdu la vie à cause de la folie terroriste.

Tout terrorisme naît de la haine et du mépris de la vie, et constitue un crime contre l'humanité. C'est la prémisse à partir de laquelle nous raisonnons. Mais il est vrai aussi que le mal se manifeste sous différentes formes selon les circonstances et les époques. À l'époque où nous vivons, le terrorisme djihadiste en est la forme la plus insidieuse et la plus meurtrière. L'Espagne a souffert également de ce terrorisme. Le 11 mars 2004, 190 personnes de diverses nationalités, dont une majorité de travailleurs, ont ainsi été assassinées, et plus de 1800 autres ont été blessées.

Dans le cas de Daech, nous nous trouvons face à un mouvement terroriste qui a réussi à prendre le contrôle d'une base territoriale à partir de laquelle il cherche à attaquer et à détruire notre modèle de civilisation. Parce que nous constituons tous pour lui des objectifs, nous devons tous faire front commun contre Daech. On ne négocie pas avec les terroristes; on les défait. Rien qu'avec le droit, mais avec toute la force du droit. Voilà pourquoi l'Espagne n'a pas hésité à faire partie, dès les premiers moments, de la coalition internationale qui lutte contre Daech en Iraq, aux côtés du Gouvernement et du peuple irakiens.

Mais l'intervention militaire ne suffit pas. Il est nécessaire aussi de combattre la radicalisation, qui conduit une partie de la jeunesse à venir grossir les rangs de ces groupes. L'Espagne met à la disposition de cette lutte commune sa propre expérience ainsi que des initiatives multilatérales telles que l'Alliance des civilisations, le Centre international Roi Abdallah

ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel, et l'Union pour la Méditerranée.

Nous savons d'expérience que sauvegarder et garder vivante la mémoire des victimes est fondamental pour que pareille horreur ne se répète plus. Trop souvent, nous avons vu présenter les victimes comme coupables et méritant, par conséquent, qu'on les sacrifie. Si je puis me permettre une autre parenthèse personnelle, j'aimerais rappeler que jusqu'en 1997, année de l'assassinat de Miguel Ángel Blanco, nous devions enterrer nos morts pratiquement en silence et dans la clandestinité. Pour que cela ne se reproduise plus, pour que la voix des victimes parvienne aux quatre coins de la planète, nous leur ouvrirons le 21 octobre le Conseil de sécurité par devoir de mémoire, de dignité et de justice. C'est dans le même but d'unir nos forces pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme que le Club de Madrid a invité une centaine d'anciens chefs d'État et de gouvernement les 27 et 28 octobre. Leur expérience nous sera extraordinairement utile.

Je voudrais maintenant évoquer la lutte contre l'impunité. L'Espagne et la Roumanie ont décidé de proposer la création d'une cour pénale internationale contre le terrorisme. Nous pensons qu'il est nécessaire que l'ONU examine cette proposition dans toute sa portée. Il s'agit d'un mécanisme juridictionnel international pour lutter contre les crimes de terrorisme international avec les instruments du droit international. Cette cour viendrait compléter l'action de la Cour pénale internationale et interviendrait quand un État n'est pas en mesure de juger des personnes.

Les conflits dans des régions comme le Moyen-Orient ou dans certaines parties de l'Afrique sont à l'origine de la crise migratoire la plus grave que l'Europe ait connue depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les images de cette immense tragédie nous remuent à juste titre le cœur, mais c'est avec la raison que nous devons trouver des solutions. Le plus urgent, bien entendu, est la réponse humanitaire : sauver des vies, accueillir, soigner, alimenter. Mais l'important, c'est d'élaborer une politique d'asile et d'intégration globale qui délimite les notions d'asile et de migration économique et qui tienne compte des droits et de la dignité des personnes qui risquent leur vie pour chercher un avenir meilleur pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Je pense que le moment est venu de commencer à réfléchir à un pacte mondial conclu sous les auspices des Nations Unies et auquel participeraient les pays d'origine, les pays de

transit et les pays d'accueil, car la migration est un défi mondial que nous ne pourrions régler qu'ensemble.

J'ai déjà dit que l'origine de la crise migratoire actuelle était les conflits enkystés et, dans bien des cas, aggravés par l'absence de réponse de la communauté internationale et par la brutalité des parties. Le cas paradigmatique à cet égard est celui de la Syrie. Quatre ans et demi de conflit; 250 000 vies fauchées; 12 millions de personnes ayant impérieusement besoin d'aide humanitaire; 7,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays; 4 millions de réfugiés dans les pays voisins : tous ces chiffres nous interpellent depuis trop longtemps. Un règlement à ce conflit est urgent. Nous devons travailler sur deux fronts : premièrement, fournir une réponse humanitaire immédiate pour soulager les souffrances du peuple syrien et deuxièmement, appuyer le processus politique fédérateur proposé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura.

Le conflit en Libye revêt la même urgence. Nous appuyons le travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général, mon compatriote Bernardino León, et nous continuons d'attendre avec impatience la conclusion d'un accord sur la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Nous appelons toutes les parties à faire preuve de courage et de hauteur de vue pour surmonter la fracture d'un pays divisé en deux, à l'horizon duquel flotte déjà le drapeau noir de Daech, à quelques kilomètres à peine de nos côtes. Je voudrais dès à présent souligner que la partition de la Libye serait la pire des solutions imaginables.

Bien entendu, au Moyen-Orient nous continuons d'être attachés à un accord entre Israéliens et Palestiniens, qui passe par la solution prévoyant deux États aux frontières mutuellement reconnues. Nous devons relancer le processus de paix. L'Espagne est, toujours, disposée à aider les parties à reprendre le chemin des négociations directes.

En Afrique, la situation au Mali, en République centrafricaine et ailleurs nous préoccupe, et nous préoccupe beaucoup. Mais tout n'est pas sombre sur ce continent, et c'est la lumière qui prédomine. L'action de lutte contre l'épidémie à virus Ebola et les plans de reconstruction et de développement présentés par les pays touchés par cette maladie nous remplissent d'espoir. L'Espagne reste très optimiste sur l'avenir de l'Afrique.

En Europe, la principale ombre au tableau, mais avec quelques lueurs naissantes, continue d'être la

crise en Ukraine, où il est indispensable d'appliquer les Accords de Minsk et de continuer de mettre en place un climat de confiance propre à mettre fin à un conflit d'un autre temps, d'un autre âge. Nous engageons les parties à poursuivre dans cette voie.

Enfin, je suis convaincu que l'ONU est aujourd'hui plus forte dans un monde qui, tout en étant toujours loin d'être parfait, est meilleur qu'il y a 70 ans. Afin de continuer d'œuvrer à cette perfection, il est essentiel de respecter les valeurs ainsi que les buts et principes énoncés dans la Charte, y compris l'intégrité territoriale. Leur violation, comme l'histoire nous l'a appris, est un des instruments que privilégient les monstres de Goya pour endormir l'esprit. Pour éviter cela, il est nécessaire que la raison du droit et le droit de la raison restent toujours en alerte. Dans les limites de la loi, le dialogue, la conciliation et la coexistence sont toujours possibles. Hors de ces limites, nous restons exposés aux intempéries.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Samuel Rangba, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la francophonie de la République centrafricaine.

**M. Rangba** (République centrafricaine) : Le Chef de l'État de transition, S. E. M<sup>me</sup> Catherine Samba-Panza, aurait bien voulu adresser personnellement ce message à l'Assemblée afin de remercier l'Organisation des Nations Unies pour le soutien inestimable au processus de la transition en République centrafricaine. Malheureusement, la résurgence de la violence depuis le 25 Septembre à Bangui, la capitale, l'a obligée à regagner le pays plus tôt que prévu. Elle m'a donc chargé de livrer le message dont la teneur suit.

C'est un honneur et un plaisir pour moi de partager avec l'Assemblée générale la vision de mon pays sur les grandes questions du monde et de l'entretenir sur l'évolution de la situation en République centrafricaine. La gravité de la situation qui prévaut aujourd'hui dans mon pays m'impose le devoir de faire l'économie des questions internationales pour appeler l'attention des dirigeants du monde sur le nouveau drame que vit le peuple centrafricain.

Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères félicitations à S. E. M. Mogens Lykketoft, pour son élection en qualité de Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dixième session. Qu'il soit assuré du soutien total de la délégation centrafricaine pour la réussite des travaux de la présente session qui

marque également le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation.

Je suis également reconnaissant à S. E. M. Sam Kutesa, son prédécesseur, qui, par son leadership exemplaire, a su conduire avec détermination les travaux de la soixante-neuvième session ainsi que les travaux préparatoires de la présente session. À M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, j'exprime mes sincères encouragements et la gratitude renouvelée du Gouvernement et du peuple centrafricains pour son engagement constant en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde et, plus particulièrement, pour son implication personnelle dans la résolution de la crise centrafricaine.

Il y a un an, le Chef de l'État de transition présentait devant l'Assemblée (voir A/69/PV.15) la situation dramatique qui prévalait dans mon pays tout en lançant un cri de détresse à la communauté internationale afin qu'elle se mobilise au chevet de la République centrafricaine, en proie aux violences aveugles et barbares des groupes armés non conventionnels. Devant l'horreur et la cruauté des exactions et crimes d'envergure inédite dans l'histoire de la République centrafricaine, la réponse de l'ONU ne s'est pas fait attendre. La communauté internationale s'est engagée unanimement à soutenir le Gouvernement de transition qui venait d'être mis en place. Cet engagement s'est concrétisé par l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 2149 (2014), qui a autorisé le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Fort de ce soutien de la communauté internationale, le Chef de l'État de la transition s'est engagé à œuvrer pleinement pour l'établissement du dialogue entre les différents acteurs afin de rechercher ensemble les voies et moyens de retrouver la cohésion sociale et amorcer le processus de stabilisation du pays. Il s'agissait d'instaurer un climat apaisé de confiance devant permettre un retour au vivre ensemble.

La crise était profonde et complexe. Elle nécessitait une réponse vigoureuse et globale que le Gouvernement de transition à lui seul ne pouvait apporter. Afin de sortir de cette impasse, le Gouvernement de transition a élaboré, avec l'appui de la communauté internationale, une feuille de route avec pour priorités la restauration de la sécurité et la consolidation de la paix; l'assistance humanitaire; le rétablissement de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national; la relance des



activités économiques et l'amélioration de la gestion des finances publiques; et l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques pour un retour à l'ordre constitutionnel. En 18 mois de transition, des progrès considérables ont été réalisés.

Au plan politique, après la signature de l'Accord de cessation des hostilités, à Brazzaville, le 23 juillet 2014, des consultations populaires à la base, organisées à travers tout le pays, ont abouti à la tenue du forum national du 4 au 11 mai 2015, regroupant toutes les forces vives de la nation, y compris les groupes armés. Il a débouché sur l'adoption d'importantes recommandations et la signature des engagements par les groupes armés pour renoncer à la violence. Le processus électoral se déroule normalement et le Gouvernement s'est engagé à organiser les élections conformément au chronogramme établi par l'Autorité nationale des élections, qui fixe les échéances à la fin du mois de décembre. Ce processus est irréversible. La population centrafricaine est déterminée à aller aux urnes pour choisir démocratiquement ses dirigeants.

En 2011, alors que le pays était en paix, le nombre des inscrits était de 1,6 million d'électeurs. À ce jour, malgré la crise, nous sommes à 1,59 million d'électeurs inscrits. Ceci témoigne de l'engouement du peuple pour le retour à l'ordre constitutionnel.

Au plan sécuritaire, depuis le déploiement de la MINUSCA, le 15 septembre 2014, jusqu'aux derniers événements malheureux du 25 septembre 2015, la situation se normalisait progressivement sur toute l'étendue du territoire national. La capitale, Bangui, commençait à retrouver son charme avec la reprise des activités socioéconomiques. En attendant le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), un programme de pré-DDR avait été lancé par le cantonnement des éléments des ex-groupes armés qui sont ensuite employés dans les travaux communautaires à grande intensité de main-d'œuvre.

Sur le plan humanitaire, la situation est redevenue alarmante depuis cette date fatidique du 25 septembre 2015. Alors que le nombre des déplacés internes s'était sensiblement réduit il y a une semaine, nous assistons à une augmentation vertigineuse, qui porte à près de 30 000 le nombre de personnes déplacées à Bangui. Cependant, celui des réfugiés est passé de plus d'un million en 2014 à environ 460 000 depuis l'amorce d'un retour progressif et volontaire des réfugiés. C'est dire que la communauté internationale a pu fortement

appuyer l'action humanitaire pour pouvoir aider les Centrafricains à retourner chez eux.

Au plan économique, le taux de croissance, qui était de - 37 % au plus fort de la crise en 2013, est passé à 1,3 % en 2014, et les prévisions pour l'année 2015 sont de l'ordre de 5,5 %. Ces progrès résultent de l'appui de la communauté internationale, qui a créé les conditions nécessaires à la mobilisation des ressources internes et à la contribution des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Aujourd'hui, après un an de travail inlassable, avec les efforts conjugués du Gouvernement de transition et de la communauté internationale, nous aurions pu déclarer avec satisfaction, il y a une semaine, que le drame est derrière nous, que la République centrafricaine se relève progressivement de ses cendres et reprend peu à peu sa place dans le concert des nations. Hélas, au moment où nous sommes venus annoncer à l'ONU les résultats encourageants susmentionnés de la transition, qui tend à sa fin avec l'organisation des élections d'ici la fin de l'année 2015, les ennemis de la paix ont, une fois de plus, porté un coup dur au processus depuis le 25 septembre par des actes de violence aveugle, des assassinats et crimes odieux faisant des dizaines de pertes humaines, entraînant la destruction de biens publics et privés ainsi que le déplacement massif de la population.

Cette situation démontre à l'évidence que la paix et la réconciliation restent fragiles et exigent des actions plus vigoureuses et soutenues pour éviter à mon pays de retomber dans un nouveau cycle de violence généralisée qui risque de remettre en cause tous les acquis de la transition, chèrement obtenus grâce à la détermination du Gouvernement et du peuple centrafricain ainsi qu'au soutien constant de la communauté internationale. C'est là que nous demandons aussi à la communauté internationale, et en particulier à l'ONU, d'assurer une plus forte présence et une plus forte action en République centrafricaine pour endiguer les vellétés de destruction et de criminalité à grande échelle. Pendant 18 mois, l'aspiration légitime du peuple à la stabilité et au développement reste tributaire des conditions de sécurité, très fragiles, comme l'attestent les violences qui secouent la ville de Bangui en ce moment.

J'ai conscience que plusieurs foyers de crises se sont multipliés dans le monde ces dernières années, que l'Organisation fait face à plusieurs défis à la fois, que les ressources s'amenuisent de plus en plus. Mais souvenons-nous de ces milliers d'enfants, de femmes, de vieillards, d'infirmités et d'autres personnes vulnérables

odieusement et lâchement assassinés, violés, humiliés et contraints de quitter leur demeure pour trouver refuge dans des endroits insalubres et inhumains, sous la pluie, sans abri, parce qu'une poignée d'individus a décidé de réaliser son funeste dessein de déstabilisation de tout un peuple afin d'assouvir sa soif de pouvoir. C'est pour celles et ceux-là que j'adresse ce message. C'est pour celles et ceux-là que je demande au Conseil de sécurité de renforcer le mandat de la MINUSCA afin de mieux combattre ces ennemis de la paix et de redonner espoir au peuple centrafricain meurtri. C'est aussi pour celles et ceux-là que je demande au Conseil de sécurité d'envisager l'allègement du régime de sanctions à l'égard de l'État centrafricain, notamment en ce qui concerne la formation et l'équipement de nos forces de défense et de sécurité dans le cadre de la coopération bilatérale avec les pays amis disposés à aider la République centrafricaine.

Dans cette perspective, l'accélération du processus de réforme du secteur de la sécurité, du pré-DDR et du DDR apparaît comme la priorité absolue, voire immédiate, vers la reconstitution d'une armée républicaine, multiethnique, représentative de toutes les régions du pays et capable d'appuyer les actions des forces internationales.

Aussi, je reste profondément préoccupé par la question de l'impunité, qui se perpétue, en dépit des sanctions prescrites par les résolutions 2127 (2013) et 2134 (2014) du Conseil de sécurité, à l'égard de certaines personnalités centrafricaines qui sont à l'origine de la crise que vit le pays aujourd'hui. La non-application des dispositions de ces résolutions est l'une des causes de la persistance des groupes armés et des violences dans le pays. D'ores et déjà, le Gouvernement a mis en place une cour pénale spéciale afin de juger tous les auteurs de ces crimes de masse et tous les auteurs de cette destruction qui mine le pays aujourd'hui.

C'est ici le lieu de rendre un vibrant hommage à la MINUSCA et à tous ceux qui ont contribué à redonner espoir au peuple centrafricain, notamment les pays membres du Conseil de sécurité, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de l'Organisation de la coopération islamique, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ainsi qu'à la France, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume du Maroc.

La soixante-dixième session de l'Assemblée générale se tient dans un contexte de menaces généralisées qui interpellent tous les pays épris de justice et de paix. Qu'il s'agisse d'Al-Qaida au Maghreb islamique, des Chabab, de Boko Haram ou encore de l'État islamique, le terrorisme constitue une menace pour l'humanité toute entière et doit retenir l'attention de tous les dirigeants du monde, qui doivent coopérer, quelles que soient leurs convictions idéologiques ou religieuses, à éradiquer ce fléau sans foi ni loi.

La République centrafricaine n'est pas épargnée par ces menaces car, en plus des groupes armés qui massacrent impunément la population civile, mon pays fait face depuis plus d'une décennie à l'Armée de résistance du Seigneur de Joseph Kony, qui sème la désolation dans le sud-est du pays. La porosité des frontières au nord-est et au nord-ouest du pays fait de la République centrafricaine un sanctuaire potentiel, sinon probable, du terrorisme, en particulier du funeste groupe de Boko Haram qui sévit actuellement dans les pays frères du Nigéria et du Cameroun. C'est pourquoi le rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État sur tout le territoire national constitue la priorité des priorités afin d'éviter à la République centrafricaine de devenir une zone de repli, de recrutement ou d'approvisionnement des groupes terroristes.

Aux conflits armés et au terrorisme s'ajoutent les pandémies du VIH/sida, de la fièvre Ebola et de la pauvreté, qui rendent de plus en plus précaire la situation de la majorité des populations de notre planète. Ces pandémies requièrent une solidarité internationale accrue entre les États et un partenariat soutenu entre les gouvernements et la société civile pour les éradiquer.

Un autre défi majeur auquel fait face notre humanité est le changement climatique. Ce dérèglement du climat est source d'aggravation des inégalités géographiques, sociales et écologiques, avec ses corollaires néfastes : la pauvreté, la crise migratoire et l'amenuisement des ressources pour les générations actuelles et futures. Mon pays, qui fait partie du bassin du Congo, participe à travers ses forêts à la préservation de l'équilibre écologique mondial, mais il est classé parmi les pays les plus pauvres du monde, donc les plus vulnérables.

Nos priorités de développement restent l'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques à travers l'appui de la communauté internationale à l'accès des pays du sud aux financements additionnels et au transfert des technologies appropriées. Dans cette

perspective, les conclusions de la prochaine Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Paris au mois de décembre, constitueront un signal fort de tous les décideurs de la planète en vue d'œuvrer ensemble pour offrir à la génération future un monde où il fera bon vivre. La République centrafricaine soutient fortement ce processus et sera présente à ce rendez-vous historique.

D'autres enjeux, comme le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance, sont les conditions d'une paix et d'une sécurité durables. Mais le respect des droits de l'homme ne doit pas constituer un alibi pour faire place à l'impunité. Il doit s'exercer dans le cadre de la justice équitable qui permet aux auteurs des crimes graves de répondre de leurs actes.

Le respect des droits humains, c'est aussi le règlement pacifique des différends, le respect de la liberté d'expression et la préservation de l'intégrité territoriale des États. À ce titre, la République centrafricaine demeure convaincue que la prévention des conflits et leur règlement par des moyens pacifiques constituent le gage le plus sûr du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est pourquoi mon pays continue de soutenir le principe du règlement pacifique et politique de la question du Sahara marocain dans le cadre des orientations définies par les Nations Unies. Mon pays salue la position encourageante du Conseil de sécurité, exprimée à travers les différentes résolutions adoptées depuis 2007, qui posent les bases crédibles d'un règlement politique, mutuellement acceptable par les différentes parties. La République centrafricaine reste et demeure solidaire de tout processus engagé dans le cadre des Nations Unies.

Ce soixante-dixième anniversaire de l'ONU nous offre l'opportunité d'amorcer la réflexion sur la réforme des instances de l'Organisation pour les adapter aux réalités du monde actuel. Il faut donc tracer une nouvelle voie pour la paix et la sécurité mondiales, en engageant une réforme de la principale instance, le Conseil de sécurité, pour le rendre plus démocratique, plus représentatif des différents continents et plus accessible aux pays du Sud. La République centrafricaine soutient le processus de cette réforme, qui pourra rendre l'ONU plus apte au règlement des grandes questions internationales afin de mieux répondre aux attentes des nations. Mon pays plaide également pour un encadrement du droit de veto, en allégeant la procédure de l'action internationale dans les situations de conflits ou de catastrophes qui

présentent des risques de crimes de masse et de crimes contre l'humanité. La République centrafricaine soutient fortement les initiatives communes de la France et du Mexique dans ce sens.

Je formule le vœu que cette soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies soit l'occasion historique où les dirigeants du monde prendront unanimement et courageusement l'engagement de revitaliser l'Organisation avec la même détermination que leurs prédécesseurs il y a 70 ans.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre de l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Abishek Singh** (Inde) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que la délégation pakistanaise (voir A/70/PV.19) ait une nouvelle fois choisi d'abuser du débat de haut niveau de la présente session de l'Assemblée générale pour déformer la réalité et présenter un tableau mensonger des problèmes qui existent dans notre région. Le Pakistan prétend être la première victime du terrorisme. En vérité, il est victime de ses propres politiques qui consistent à encourager et à promouvoir les terroristes, en tentant de dissimuler ses activités comme si le mécontentement intérieur qui en résulte dans l'État indien du Jammu-et-Cachemire n'avait aucune crédibilité aux yeux du monde.

Il a été affirmé que le Jammu-et-Cachemire était sous occupation étrangère. C'est vrai, mais l'occupant en question est le Pakistan. De fait, les réserves formulées par l'Inde s'agissant du projet de couloir économique entre la Chine et le Pakistan découlent du fait que ledit couloir traverserait un territoire indien illégalement occupé par le Pakistan depuis de nombreuses années. Le Pakistan regrette apparemment que le différend concernant le Jammu-et-Cachemire ne soit toujours pas réglé et que notre dialogue n'ait pas progressé. Si tel est le cas cependant, c'est parce que le Pakistan a choisi de ne tenir aucun compte de ses engagements – que ces derniers résultent de l'Accord de Simla, conclu en 1972, de la déclaration conjointe de 2004 qui reniait le terrorisme, ou, plus récemment, de l'entente obtenue entre nos Premiers Ministres à Oufa. À chaque occasion,

c'est l'Inde qui a tendu la main de l'amitié. L'Inde reste disposée, aujourd'hui encore, à mener avec le Pakistan un dialogue sur les questions en suspens, dans un climat exempt de terrorisme et de violence.

Il a été fait mention des violations du cessez-le-feu et des échanges de tirs le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation. Le monde sait bien que ces coups de feu ont principalement pour but de couvrir les terroristes qui passent la frontière. Point n'est besoin d'imagination pour deviner laquelle des parties est à l'origine de ces échanges. Il n'est pas rare que des États confrontés à de graves difficultés en rejettent la responsabilité sur d'autres. C'est le cas du Pakistan s'agissant de la question du terrorisme. Cela traduit une incapacité à reconnaître que le terrorisme, un problème dont l'origine est intérieure, se retourne à présent contre la main qui l'a nourri. Nous convenons que le terrorisme est provoqué par des causes sous-jacentes : dans ce cas précis, la médiocrité du raisonnement et le mépris des conséquences.

Au cœur de ce problème figure un État qui considère le terrorisme comme faisant partie de l'arsenal à sa disposition pour conduire les affaires. Le monde observe avec préoccupation les répercussions de cette attitude se propager au-delà de sa région immédiate. Nous sommes tous prêts à apporter notre aide, dès lors que les créateurs de ce monstre auront pris conscience des risques qu'ils font courir à eux-mêmes.

**M. Kazhoyan** (Arménie) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais je m'y vois obligé après les accusations lancées par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan.

Je voudrais commencer par citer l'un de mes groupes préférés, Iron Maiden :

« Ever had a conversation That you realize you've had before? (...) Have you ever talked to someone and you feel you know what's coming next? It feels pre-arranged. 'Cause you know that you've heard it before and you feel that this moment in time is surreal, 'cause you know when you feel déjà-vu. »

J'ai eu ce sentiment de déjà-vu aujourd'hui, et j'avais vraiment l'impression que tout ce que j'entendais, je l'avais déjà entendu il y a quelques jours – hier, avant-hier, ou n'importe quel autre jour – et ce sont apparemment toujours les mêmes accusations. Mais étrangement, il y a quelques semaines, nous avons fêté le cent-cinquantième anniversaire de la publication des

*Aventures d'Alice au pays des merveilles* et de *De l'autre côté du miroir*, de Lewis Carroll. Or étonnamment, la déclaration qui vient d'être prononcée à la présente séance semble provenir exactement de ce conte de fées. Tout était sens dessus dessous. Tout était déroutant. Tout était à l'envers. Je me demandais s'il s'agissait également d'un exemple de l'adage selon lequel « la meilleure défense, c'est l'attaque ». C'est probablement la notion qui sous-tend toutes ces accusations.

C'est sans doute un problème de mémoire. Mais le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan n'est pas trop jeune pour ne pas se souvenir de ce qui s'est passé il y a 20 ou 25 ans, à savoir que l'Azerbaïdjan a lancé la guerre contre l'Arménie, contre la population du Haut-Karabakh. Mais ce n'est pas surprenant non plus, car il ne reste personne en Azerbaïdjan pour dire la vérité aujourd'hui. Tout le monde est derrière les barreaux. Il n'y a aucune liberté d'expression. Tout journaliste, tout blogueur qui veut dire la vérité en Azerbaïdjan est immédiatement arrêté.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur un certain nombre de points soulevés dans la déclaration. Juste avant de venir à New York – je travaille pour le Ministère des affaires étrangères –, j'ai eu une réunion avec des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) afin d'examiner la possibilité d'organiser enfin une rencontre entre les comités des deux pays sur les personnes portées disparues. L'Arménie réitère cet appel à l'Azerbaïdjan, par l'intermédiaire du CICR, depuis sans doute 10 ans, et ce constamment. Nous avons transmis notre demande au CICR. La réponse est toujours la même. Malheureusement, le Comité azerbaïdjanais des personnes disparues refuse de tenir la prochaine réunion. Telle a toujours été sa réponse ces 10 dernières années.

En ce qui concerne la militarisation, j'ai été tout simplement très surpris par les accusations du Ministre de l'Azerbaïdjan, qui présente une fois encore tout à l'envers. La récente déclaration du Président azerbaïdjanais dans laquelle il disait que l'Arménie et sa capitale Erevan faisaient partie de l'Azerbaïdjan est tout simplement étonnante et consternante. Je suggérerais simplement aux rédacteurs de discours azerbaïdjanais de jeter un coup d'œil sur les cartes anciennes, les cartes du Moyen-Âge, les cartes d'avant l'ère soviétique, mais certainement pas celles qui sont dessinées en Azerbaïdjan sur la base de l'imagination de spécialistes azerbaïdjanais, dont l'un d'eux a même déclaré que Noé était d'origine azerbaïdjanaise. Ce n'est acceptable nulle

part. Aucune rhétorique militariste n'est acceptable ni logique.

Ne cherchez pas à nous effrayer pas en agitant le spectre de la guerre. La situation est le résultat de la guerre que l'Azerbaïdjan a menée pour tenter d'anéantir la population arménienne, une guerre qu'il a perdue. Pensez plutôt à des négociations fondées sur des compromis. L'Azerbaïdjan a sans doute oublié que les moudjahidin et autres mercenaires ont combattu dans l'armée azerbaïdjanaise contre l'Arménie et ont massacré des civils pacifiques.

Le Ministre de l'Azerbaïdjan ne sait peut-être pas non plus que des centaines de ses concitoyens combattent dans les rangs de l'État islamique d'Iraq et du Levant et qu'ils apparaissent de temps à autre à la frontière arménienne ou à la frontière du Haut-Karabakh. Si l'Azerbaïdjan voulait la paix dans la région, il autoriserait sans l'ombre d'un doute la présence d'observateurs internationaux le long de la frontière internationale et sur la ligne de contact afin qu'un organe impartial puisse déterminer qui est responsable des violations du cessez-le-feu. Mais il ne le fait pas. Le Ministère arménien de la défense a toujours confirmé qu'il était disposé à le faire. Cela me semble très éloquent.

Qu'il me soit permis, pour terminer, de paraphraser les mots de la déclaration de l'orateur azerbaïdjanais. Le Haut-Karabakh n'a jamais fait et ne fera jamais partie de l'Azerbaïdjan, quel que soit le nombre de fois qu'il le répètera.

Enfin, je voudrais également parler brièvement la déclaration faite par le représentant de la Turquie (voir A/70/PV.19). Il a indiqué que de grands conflits de la région élargie de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ne sont toujours pas réglés, et que la Turquie était déterminée à poursuivre ses efforts en vue de faciliter un règlement pacifique de ces conflits sur la base du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues. Mais qu'en est-il du droit des peuples à l'autodétermination? Si telle est la position de la Turquie, je peux assurer l'Assemblée qu'il est impossible de parvenir à une solution sur la base d'une approche partielle, prédéterminée ou subjective.

**M. Mammadov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Il est vraiment regrettable que nous devions prendre la parole à une heure aussi tardive. En fait, la déclaration calomnieuse faite par le représentant de l'Arménie nous

y contraint. Je serais reconnaissant au représentant de l'Arménie de bien vouloir se contenter de nous divertir avec des contes de fées plutôt que de tenter d'induire en erreur l'Assemblée générale.

En ce qui concerne l'histoire, bien sûr que nous apprécions à sa juste valeur l'histoire de notre région. Je voudrais tout simplement lui rappeler qu'il y a 100 ans, l'Arménie était une région dynamique et multiethnique, où les Arméniens représentaient une minorité de 4 à 5 % de la population, y compris dans sa capitale actuelle, Erevan.

En ce qui concerne les observations relatives aux droits de l'homme, un pays, dont la moitié de la population est partie, n'est nullement habilité à parler des droits de l'homme. Les principaux militants des droits de l'homme ont tous quitté le pays. Ils ont simplement fui le pays, y compris pour se rendre en Azerbaïdjan. Tout récemment encore, l'un d'eux s'est réfugié chez nous.

Pour ce qui est de la responsabilité de l'Arménie, elle est bien établie, notamment, comme l'a signalé mon ministre, dans le récent arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, dont l'Arménie a accepté de plein gré la compétence, ainsi que par de nombreuses autres organisations internationales en sus de l'Organisation des Nations Unies, telles que le Mouvement des pays non alignés, certaines déclarations de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, pour n'en citer que quelques-unes. Enfin, le Président arménien a lui-même admis que l'Arménie occupait des territoires azerbaïdjanais.

En ce qui concerne le terrorisme, l'Arménie est probablement le seul pays au monde qui vénère des terroristes condamnés, leur érige des monuments et reçoit des terroristes condamnés au niveau politique le plus élevé, y compris au niveau du Premier Ministre.

Contrairement à ce que l'Arménie veut faire croire, l'Azerbaïdjan ne s'oppose à aucune enquête dont l'objectif est de faire éclater la vérité. L'Azerbaïdjan demande depuis longtemps qu'une enquête soit menée sur toutes les violations du droit international, en particulier les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les crimes contre la paix. C'est là une chose qui est dans l'intérêt de l'Azerbaïdjan et de la communauté internationale, mais pas dans celui de la junta militaire de l'Arménie, qui est dirigée par des criminels de guerre. Il serait dans l'intérêt supérieur de l'Arménie et du peuple arménien que son gouvernement

mette un terme à sa politique d'agression et établisse des relations de bon voisinage avec ses voisins, contribuant, ce faisant, à la prospérité et au développement de sa propre population et de la région.

**M. Kazhoyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Il est difficile de contester des mots qui, pour l'essentiel, n'ont aucun sens et qui, chose plus surprenante encore, ne relèvent que du harcèlement. Je voudrais demander à la présidence de faire cesser ou d'interrompre des réunions où l'on accuse les dirigeants d'un pays voisin, ou de tout autre pays.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que je représente un pays qui comprend 12 minorités nationales vivant heureuses et en paix en Arménie. Parmi ces nationalités, on compte ceux qui ne disposent pas de leur propre État, mais qui ont tous les droits et privilèges des citoyens de l'Arménie. En outre, aucun ressortissant arménien ne vit actuellement en Azerbaïdjan. Bakou, une ville qui était peuplée d'Arméniens, de Russes et de Juifs au début du XX<sup>e</sup> siècle et dont toute l'industrie pétrolière a été créée par les Arméniens, ne compte aujourd'hui pas un seul Arménien. Heureusement, avec l'effondrement de l'Union soviétique et la disparition des républiques, le Haut-Karabakh a pu déclarer son indépendance et devenir la patrie de la population arménienne du Haut-Karabakh et des nombreux Arméniens qui ont fui les massacres de Bakou, de Soumgaït et de Kirovabad.

La seule organisation internationale qui dispose d'un véritable mandat pour négocier un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh est le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les coprésidents du Groupe de Minsk, la Russie, la France et les États-Unis, font un excellent travail. Ils déploient d'intenses efforts de négociation et de médiation auprès des parties pour trouver une solution basée sur le compromis et les principes du droit international, en tenant compte des intérêts de tous et des principes de l'autodétermination, de l'intégrité territoriale et surtout, du non-recours à la force ou à la menace de la force.

La meilleure solution consiste à ne pas se livrer à des contre-attaques ou à des contre-offensives, notamment dans le cadre des combats d'artillerie à

la frontière, mais à participer pleinement et en toute sincérité aux négociations. Pour cela, il faut bien sûr que la partie adverse veuille vraiment trouver une solution, et non poursuivre sa politique militariste.

**M. Mammadov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, la deuxième déclaration faite par le représentant de l'Arménie déforme totalement les faits voire n'est que purs mensonges, en plus d'être contraire à l'esprit des débats constructifs qui est la règle ici à l'Organisation des Nations Unies.

Pour ce qui est des statistiques, de nos jours, elles sont largement disponibles : nous parlons des statistiques officielles de l'Arménie. Comment un pays dont 99,9 % de la population appartient à une seule nation nominale peut-il être qualifié de multiethnique? C'est un pays mono-ethnique. Être un pays mono-ethnique n'est pas mauvais en soi, sauf que dans le cas d'espèce, cette situation est le résultat d'un nettoyage ethnique. C'est ça le problème.

S'agissant des violations commises de part et d'autre de la ligne de front et dans la zone frontalière, l'Azerbaïdjan est favorable au retrait de toutes les formations armées illégales et de toutes les forces militaires étrangères qui sont illégalement stationnées sur son territoire. Il conviendrait que le représentant de l'Arménie n'interprète pas de manière erronée le principe de fond du processus de paix et les propositions des Coprésidents du Groupe de Minsk.

Les principes que le représentant de l'Arménie a invoqués en donnant une mauvaise interprétation ne sont pas appliqués de cette manière en réalité, notamment le principe de l'autodétermination – un principe bien connu de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui énonce clairement que l'autodétermination doit être exercée dans le respect de l'intégrité territoriale des États. Quoiqu'il en soit, il serait dans l'intérêt de l'Arménie, de l'ONU et de la communauté internationale qu'il soit mis un terme à l'emploi illégal de la force contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Azerbaïdjan pour que des relations de bon voisinage dans notre région puissent s'instaurer.

*La séance est levée à 21 h 55.*